



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
11 février 2021

FRANÇAIS
Original : anglais

Dix-neuvième session
New York, 12 février 2021

Élection du Procureur de la Cour pénale internationale

Additif

Annexe I

Liste alphabétique des candidats (avec exposé des qualifications)

Sommaire

	<i>Nom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Page</i>
1.	CASTRESANA FERNÁNDEZ, Carlos	(Espagne)	2
2.	GAYNOR, Fergal	(Irlande)	10
3.	KHAN, Karim	(Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	19
4.	LO VOI, Francesco	(Italie)	28

1. CASTRESANA FERNÁNDEZ, Carlos (Espagne)

[Original : français, anglais, espagnol]

Note verbale

La Mission de l'Espagne auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale et, dans le cadre du processus d'élection du prochain Procureur et, en dernier lieu, de sa Note de référence: ICC-ASP/R19/SP/20 du 5 février, a l'honneur de l'informer que l'Espagne présente la candidature de M. Carlos Castresana Fernández au poste de Procureur de la Cour.

L'Espagne considère que M. Castresana Fernández satisfait pleinement aux exigences de l'article 42.3 du Statut de Rome et qu'à ce titre, il est le candidat le plus apte à occuper ce poste. Les principales qualifications de M. Castresana Fernández par rapport aux exigences énoncées dans le Statut de Rome et le termes de référence publiés sont les suivantes

M. Castresana Fernández est de la plus haute moralité. Il est d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable et a reçu plusieurs prix et décorations prestigieuses dans son pays et à l'étranger. Tout au long de sa carrière, il a fait preuve d'un engagement fort pour défendre la justice et les valeurs du droit international humanitaire et du droit pénal international et, par conséquent, les principes directeurs de la Cour. M. Castresana Fernández a une carrière prestigieuse en tant que procureur et une grande expérience dans le traitement de questions sensibles et délicates dans des situations de pression et même de risque personnel.

M. Castresana Fernández a fait preuve tout au long de sa carrière d'un excellent niveau de compétence. Il possède une expérience pratique nationale et internationale étendue et éprouvée en tant que procureur dans des affaires pénales complexes. Il a fait ses preuves dans des enquêtes, des mises en accusation, des procès et des appels difficiles au niveau national et international (y compris pour des crimes relevant de la compétence de la Cour). M. Castresana Fernández a également une expérience significative dans la gestion des ressources humaines dans des environnements multiculturels et multiethniques et dans la gestion budgétaire de montants et de ressources importants comparables à ceux du Bureau du Procureur de la Cour. Il a pu démontrer une utilisation optimale de ces ressources et une efficacité maximale dans le respect des engagements et l'obtention de résultats. M. Castresana Fernández possède également des compétences étendues en matière de leadership et de communication.

M. Castresana Fernández possède une expérience pratique approfondie et étendue en matière de poursuites et de procès dans le cadre d'affaires pénales. Il est un procureur de carrière avec 40 ans de pratique tant au niveau national qu'international. À ce titre, il possède une vaste expérience des tribunaux, avec 30 ans d'expérience professionnelle en tant que procureur national et 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des enquêtes et des poursuites pénales internationales. Son expérience internationale comprend son mandat à la tête de la Commission contre l'impunité au Guatemala, un organisme international indépendant créé par un accord entre les Nations unies et l'État du Guatemala en 2007. Tout au long de sa longue expérience en tant que procureur, M. Castresana Fernández a dû traiter d'innombrables affaires pénales et utiliser dans ses dossiers tous les types de preuves, y compris les preuves scientifiques, électroniques et numériques. D'autre part, M. Castresana Fernández est un juriste de droit civil mais, en raison de sa longue expérience internationale, il connaît bien le système de common law.

M. Castresana Fernández parle couramment les deux langues de travail de la Cour (anglais et français) et l'espagnol est sa langue maternelle.

Cette ambassade a l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le curriculum vitae de M. Castresana Fernández.

La Mission de l'Espagne auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.

[Original : français, anglais, espagnol]

Exposé des qualifications

Déclaration présentée en application de la résolution ICC-ASP/R/Res.2 de l'Assemblée, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6 et en relation avec le paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome

Dans le cadre du processus d'élection du Procureur de la Cour pénale internationale, l'Espagne déclare que M. Carlos Castresana Fernández satisfait pleinement aux exigences de l'article 42, paragraphe 3, du Statut de Rome. Elle déclare donc que M. Castresana Fernández est une personne de haute moralité, possède un haut niveau de compétence et possède une vaste expérience pratique dans la poursuite ou le jugement d'affaires pénales. Il déclare en outre qu'il a une excellente connaissance et maîtrise d'au moins une des langues de travail de la Cour.

Les principales qualifications de M. Castresana Fernández par rapport aux exigences du Statut de Rome sont les suivantes

M. Castresana Fernández est de la plus haute moralité. Il est d'une intégrité personnelle et professionnelle irréprochable et a reçu plusieurs prix et décorations prestigieuses dans son pays et à l'étranger. Tout au long de sa carrière, il a fait preuve d'un engagement fort pour défendre la justice et les valeurs du droit international humanitaire et du droit pénal international et, par conséquent, les principes directeurs de la Cour. M. Castresana Fernández a une carrière prestigieuse en tant que procureur et une grande expérience dans le traitement de questions sensibles et délicates dans des situations de pression et même de risque personnel.

M. Castresana Fernández a fait preuve tout au long de sa carrière d'un excellent niveau de compétence. Il possède une expérience pratique nationale et internationale étendue et éprouvée en tant que procureur dans des affaires pénales complexes. Il a fait ses preuves dans des enquêtes, des mises en accusation, des procès et des appels difficiles au niveau national et international (y compris pour des crimes relevant de la compétence de la Cour). M. Castresana Fernández a également une expérience significative dans la gestion des ressources humaines dans des environnements multiculturels et multiethniques et dans la gestion budgétaire de montants et de ressources importants comparables à ceux du Bureau du Procureur de la Cour. Il a pu démontrer une utilisation optimale de ces ressources et une efficacité maximale dans le respect des engagements et l'obtention de résultats. M. Castresana Fernández possède également des compétences étendues en matière de leadership et de communication.

M. Castresana Fernández possède une expérience pratique approfondie et étendue en matière de poursuites et de procès dans le cadre d'affaires pénales. Il est un procureur de carrière avec 40 ans de pratique tant au niveau national qu'international. À ce titre, il possède une vaste expérience des tribunaux, avec 30 ans d'expérience professionnelle en tant que procureur national et 15 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des enquêtes et des poursuites pénales internationales. Son expérience internationale comprend son mandat à la tête de la Commission contre l'impunité au Guatemala, un organisme international indépendant créé par un accord entre les Nations unies et l'État du Guatemala en 2007. Tout au long de sa longue expérience en tant que procureur, M. Castresana Fernández a dû traiter d'innombrables affaires pénales et utiliser dans ses dossiers tous les types de preuves, y compris les preuves scientifiques, électroniques et numériques. D'autre part, M. Castresana Fernández est un juriste de droit civil mais, en raison de sa longue expérience internationale, il connaît bien le système de common law.

M. Castresana Fernández parle couramment les deux langues de travail de la Cour (anglais et français) et l'espagnol est sa langue maternelle.

Curriculum vitae

Éducation

Diplômé en droit, 1974-1979, de la faculté de droit de l'Université Complutense de Madrid. En 1978, a poursuivi des études à l'Institut international des droits de l'homme. Strasbourg. France. De 1986 à 1989, après avoir préparé et réussi le concours national, a accédé à l'École judiciaire d'Espagne, devenant membre de la carrière des procureurs. Nommé procureur adjoint en 1990, procureur principal en 1996, procureur de la Cour suprême en 2005 et procureur de la Cour des comptes en 2020.

Activité professionnelle en tant que procureur

J'ai commencé ma carrière de procureur en 1990 au sein des tribunaux de circuit de Barcelone, puis de Madrid, qui se consacrent aux enquêtes, aux poursuites et aux procès en matière pénale. Je me suis spécialisé dans la poursuite du crime organisé, de la corruption et des crimes internationaux.

En 1993, j'ai été choisi par le procureur général pour devenir membre du parquet spécial contre le trafic de drogue. J'ai acquis une grande expérience en matière d'enquêtes, de poursuites et de procès devant la Cour nationale de justice concernant les organisations criminelles transnationales responsables d'infractions internationales de trafic de drogue et de blanchiment d'argent. J'ai acquis une vaste expérience dans le domaine de la coopération judiciaire internationale.

En 1995, après une autre nomination par le procureur général, j'ai été transféré au bureau spécial du procureur contre la corruption et j'ai été chargé des enquêtes et des poursuites (y compris la phase de procès, l'appel et la cassation) dans des affaires de corruption de haut niveau devant la Cour nationale de justice. J'ai dirigé le personnel, travaillé avec les enquêteurs de la police, la police scientifique et les témoins experts dans le cadre d'enquêtes complexes portant sur les impôts, la comptabilité, le budget et les dépenses publiques, les questions bancaires et autres questions financières. J'ai traité des questions de fond relatives à la corruption, à l'immunité diplomatique et à l'immunité des États lors de l'inculpation de M. Berlusconi, originaire d'Italie. Au cours de cette période, j'ai également acquis une expérience en matière d'extradition, de droit communautaire et international, et de recouvrement d'avoirs.

J'ai été nommé procureur de la Cour suprême par le décret royal 727 du 20 juin 2005. J'ai été affecté à la section des affaires pénales et je me suis occupé des enquêtes, des poursuites et des interventions en salle d'audience dans des affaires pénales contre des hauts fonctionnaires et des membres du Parlement, ainsi que des recours en cassation.

Par le décret royal 994 du 10 novembre 2020, j'ai été nommé procureur de la Cour des comptes, l'organe constitutionnel suprême en la matière, chargé des enquêtes sur la mauvaise gestion des fonds publics espagnols et européens.

Autres services dans l'administration de la justice et en tant que procureur

J'ai été constitué en tant qu'avocat plaidant pour la première fois en 1980, travaillant principalement comme défenseur public, jusqu'à ce que je sois nommé en 1986 - simultanément à la préparation de l'examen d'accès à l'École de la magistrature - magistrat suppléant du Tribunal territorial de Madrid. Depuis 1987, j'ai exercé les fonctions de juge d'instruction et de district temporaire dans le cadre de procédures civiles et pénales.

En 2014, j'ai demandé le statut d'excedencia - absence sans salaire - en ce qui concerne ma carrière de procureur. Je suis ensuite devenu avocat au sein de Ejaso ETL Global - un prestigieux cabinet d'avocats basé en Espagne et au Portugal, membre du groupe allemand ETL (European Tax and Law) - et consultant international, jusqu'en 2020, date à laquelle j'ai repris ma carrière de procureur.

Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. 2007-2010

Le 14 septembre 2007, j'ai été nommé par le Secrétaire général des Nations unies comme commissaire - l'équivalent du Sous-secrétaire général des Nations unies - de la

Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), un organe de poursuite international et indépendant fondé sur un traité. La CICIG était conçue comme un mécanisme hybride novateur des Nations unies en faveur de l'État de droit, destiné à renforcer les institutions chargées de l'application de la loi au Guatemala.

Nous avons commencé notre tâche en créant des unités de police spéciales, un bureau de poursuites spéciales et des tribunaux à compétence élargie. La CICIG a également développé une base de données pour l'analyse et le renseignement.

Nous avons encouragé les processus de contrôle des institutions publiques. Au sein de la police nationale civile, nous avons soutenu le licenciement par le gouvernement du directeur, du directeur adjoint et de 10 % du personnel ; au sein du bureau du procureur général, le procureur général et dix procureurs en chef ont été invités à se récuser ; au sein du pouvoir judiciaire, trois juges et trois candidats à la Cour suprême, et vingt magistrats des cours d'appel ont été démis de leurs fonctions. Un deuxième procureur général a été révoqué en 2010 par la Cour constitutionnelle à notre demande.

J'ai présenté au Congrès des propositions d'amendements juridiques, notamment des lois sur le contrôle des armes et des munitions, la poursuite du crime organisé et la négociation de plaidoyers, la protection des témoins et les écoutes téléphoniques, et la création de tribunaux à compétence élargie pour les affaires à haut risque.

Nous avons commencé à enquêter et à engager des poursuites dans 27 affaires à haut risque (trafic de drogue transnational, réseaux de sicarios professionnels, démantèlement des structures clandestines de la police civile et de l'armée, corruption judiciaire et politique, exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées, adoptions illégales et réseaux de trafic d'êtres humains ; la plupart des accusés auraient commis des crimes internationaux lors du précédent conflit armé). Nous avons obtenu 139 mandats d'arrêt (105 arrestations, 74 accusés détenus sans caution), dont un ancien président de la République, d'anciens ministres de la défense et des finances, quatre ministres de l'intérieur, plusieurs généraux et autres officiers de l'armée, des membres du Congrès et autres hommes politiques et des officiers de haut rang, des avocats, des hommes d'affaires, des trafiquants de drogue. Au cours de mon mandat, sept affaires très médiatisées ont été jugées et sept condamnations ont été prononcées, soit 100% (taux statistique de condamnations dans le pays à l'époque, 2%).

Mon équipe et moi-même avons été confrontés à une grande variété de situations très difficiles et avons travaillé sous des menaces constantes, mais nous avons rempli notre mandat avec succès. J'ai déployé des efforts considérables pour préserver l'indépendance de la Commission et l'impartialité de nos poursuites en refusant de céder aux pressions politiques, en assumant la responsabilité des performances de la CICIG et en gagnant ainsi le respect d'une équipe multinationale cohésive de professionnels engagés - 200 enquêteurs et procureurs, avocats et policiers, économistes, analystes et administrateurs, représentant 27 nationalités distinctes. J'ai travaillé avec eux pour instaurer la confiance et le soutien mutuel ; en concevant des plans de travail et des stratégies efficaces pour le démantèlement des structures illégales, tout en créant une synergie avec les partis politiques, les syndicats, les organisations indigènes, le secteur des affaires et quelque 35 organisations de la société civile et en dialoguant avec les représentants diplomatiques.

Je me suis efforcé de maintenir nos enquêtes et nos poursuites dans les strictes limites du mandat de la CICIG. Notre compétence a été contestée 16 fois devant les tribunaux guatémaltèques. Toutes les demandes ont été rejetées.

J'ai signé un protocole d'accord avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) afin de créer un fonds fiduciaire pour les pays donateurs. Pendant une période de trois ans, nous avons rencontré les représentants des États donateurs, recueillant des promesses de dons pour une moyenne de 15 à 20 millions USD par an. En outre, j'ai signé des accords pour le détachement de personnel et conclu des accords pour la mise en œuvre gratuite du programme de protection des témoins de la CICIG, et j'ai fourni du matériel donné par les États à notre homologue guatémaltèque. La CICIG a toujours été correctement financée et gérée financièrement. Entre 2007 et 2010, en tant que commissaire, j'ai assisté à près de mille réunions de travail avec différentes parties prenantes. En 2009, la CICIG a été évoquée 4.485 fois dans les médias guatémaltèques malgré le fait que la CICIG n'avait pas de budget pour la publicité.

En août 2009, le secrétaire général m'a reconduit dans mes fonctions de commissaire pour une nouvelle période de deux ans. J'ai démissionné en juin 2010 et j'ai réintégré la Cour suprême espagnole.

Les cabinets de conseil internationaux après 2010

Bahreïn. Programme des Nations unies pour le développement. Après les événements du printemps arabe et les recommandations du rapport de la BICI (Bahrain International Commission of Inquiry), le PNUD m'a invité à former des procureurs bahreïnais. En 2014, la formation est passée à la signature d'un accord de coopération entre le PNUD et le bureau du procureur général pour un projet de renforcement institutionnel et la création d'une unité spéciale d'enquête (SIU) au sein du bureau du procureur général pour poursuivre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. J'ai été nommé conseiller principal de projet. Le SIU a été créé, organisé avec des fonctions d'enquête et de poursuites, et soutenu par une unité de police, des services médicaux et psychiatriques et une base de données pour le renseignement et l'analyse. L'expérience doit être étendue à Abu Dhabi et au Koweït.

La Colombie. Gouvernement fédéral de la Suisse. Après la signature de l'accord de paix, la juridiction spéciale de paix (SJP) a été créée en septembre 2017 avec pour mandat de fournir une justice rétributive/réparatrice aux victimes du conflit armé et d'établir les responsabilités des acteurs étatiques et non étatiques - en coordination avec la CPI. L'énorme tâche qui l'attendait menaçait de submerger le Tribunal spécial. Le ministère suisse des affaires étrangères a proposé de mettre à disposition un conseiller expert pour le SJP. Cet arrangement a été convenu en avril 2018. Depuis lors, je conseille le SJP sur des questions structurelles et organisationnelles ainsi que sur des questions de fond liées à la nature des crimes, aux conditions requises pour l'amnistie et les peines de substitution, aux critères de hiérarchisation des affaires et à la stratégie de poursuite.

Népal. Gouvernement fédéral de la Suisse. En 2017, le ministère suisse des affaires étrangères a commencé à faciliter un dialogue entre le gouvernement du Népal, l'opposition politique et la société civile, concernant différents mécanismes de justice transitionnelle pour traiter les violations des droits de l'homme du récent conflit armé dans ce pays. Un premier cycle de discussions a eu lieu à Bangkok cette année-là, auquel j'ai participé en tant qu'expert invité. En juillet 2018, des représentants de ces mêmes parties prenantes ont été invités à participer au cours de perfectionnement sur le traitement du passé en Suisse, où je suis conférencier invité. En novembre 2018, une autre réunion a été organisée à Bangkok afin d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du processus de justice transitionnelle.

Philippines. Gouvernement fédéral de la Suisse. Le Ministère des affaires étrangères accompagne le processus de paix après la signature de l'Accord global sur le Bangsamoro (CAB) en 2014. La Commission de justice transitionnelle et de réconciliation (TJRC), présidée par un expert suisse, a publié son rapport en décembre 2015. En tant que conférencier invité dans le cadre du cours "Dealing with the Past", je forme depuis plusieurs années des représentants des signataires de l'ACB. J'ai également participé à un atelier avec les organes chargés de mettre en œuvre les recommandations de la Commission technique mixte de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, organisé à Manille en juin 2019, en tant qu'expert invité par le gouvernement suisse. Les principaux défis consistent non seulement à traiter les crimes du conflit armé, mais aussi à construire un nouveau système judiciaire efficace et fiable dans la région autonome de Bangsamoro, et à fusionner ou au moins à équilibrer l'application du droit civil philippin et de la charia, telle qu'elle s'applique à la communauté musulmane de Bangsamoro.

Ukraine. Union européenne. Après la manifestation de Maidan en 2014, l'Union européenne a lancé l'Initiative anticorruption de l'Union européenne (EUACI), soutenant les efforts de l'Ukraine pour créer de nouvelles institutions et adopter des lois pour lutter efficacement contre la corruption. En 2017, l'UE a créé le Conseil consultatif international de lutte contre la corruption (IACAB), dont l'objectif premier est de conseiller le Congrès sur la législation à approuver. J'ai été invité à y participer en tant qu'expert et j'ai été nommé président du conseil, visitant Kiev à plusieurs reprises, rencontrant le gouvernement, l'opposition politique, la société civile et les médias, et exprimant l'opinion du conseil, principalement au Congrès.

Sri Lanka. Projet international pour la vérité et la justice. En 2017, l'ITJP m'a demandé de porter des accusations contre un général de l'armée sri-lankaise pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité qui auraient été commis pendant le conflit armé (2008-2009). Le général avait été nommé après la guerre pour servir d'ambassadeur dans plusieurs pays d'Amérique latine. J'ai préparé et déposé un procès simultanément au Brésil, au Chili, en Colombie et au Pérou, en coordination avec les procureurs des quatre juridictions. L'ambassadeur sri-lankais a ensuite démissionné, fui la région et cherché refuge dans son pays d'origine.

Gouvernement de la Suisse. Depuis 2010, le Département fédéral des affaires étrangères m'a invité à donner une conférence dans le cadre de son cours annuel de perfectionnement sur le traitement du passé, destiné à former son propre personnel diplomatique de la Division de la sécurité humaine et ses partenaires internationaux sur les thèmes de la justice transitionnelle. Les participants non-suisse sont des représentants du gouvernement et de la société civile, principalement issus de contextes post-conflit en Europe (Kosovo, Géorgie, Bosnie-Herzégovine, Russie, Serbie, Ukraine, Macédoine du Nord, ainsi que Norvège, France, Royaume-Uni, Espagne, Autriche, Pays-Bas), en Amérique latine (Mexique, Pérou, Colombie, Guatemala), en Afrique (Mali, Burundi, Cameroun, Liberia, Afrique du Sud, Tchad, Tunisie, Libye, RD Congo, Egypte, Zimbabwe, Kenya et Nigeria), au Moyen-Orient (Koweït, Liban, Israël, Palestine) et en Asie (Sri Lanka, Indonésie, Népal, Pakistan, Kirghizistan, Arménie, Philippines, Myanmar et Thaïlande).

UNICRI (Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice). Basé à Turin, en Italie, l'Institut développe des programmes universitaires et de recherche en partenariat avec les États membres des Nations unies sur des questions telles que le droit pénal international, la lutte contre le terrorisme, la déradicalisation des extrémistes, la prévention des synergies entre les groupes terroristes et le crime organisé, la cybercriminalité, le contrôle des BCRN (biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires). En tant que tel, l'UNICRI est destiné à devenir le groupe de réflexion du système des Nations unies pour l'élaboration de politiques criminelles mondiales visant à lutter contre les activités criminelles internationales et transnationales les plus graves. J'ai été invité à rejoindre le conseil d'administration en 2014, élu par l'ECOSOC, puis réélu en 2019, et j'ai maintenant été nommé à nouveau président adjoint du conseil d'administration.

Autres mandats pertinents : 2006. Bureau régional de l'ONUDC pour le Mexique et l'Amérique centrale, coordinateur du projet AD/MEX/03/H32 pour la prévention du crime et l'abus et la consommation illégale de drogues. 2003. Expert désigné par l'ONUDC pour une mission à Ciudad Juárez (Mexique) concernant le meurtre de femmes dans cette ville. 1990-2003. Conseil de l'Europe, expert et orateur lors de conférences et de programmes destinés à promouvoir la démocratie, l'État de droit et la responsabilité dans les pays d'Europe de l'Est. Azerbaïdjan, Bulgarie, Estonie. Union européenne : Membre des programmes de coopération judiciaire internationale organisés en 1994 par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). 1993-1995. Groupe de travail Schengen sur les drogues.

Activités d'expert en Afrique : En plus de la formation d'experts de treize nations africaines, j'ai effectué des recherches pour l'Open Society Justice Initiative sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en Guinée équatoriale ; j'ai été nommé par le PNUD comme expert pour conseiller la Commission de la vérité en Tunisie afin de développer des stratégies de lutte contre la corruption ; je travaille pour l'Institut pour les transitions intégrées dans des projets de justice transitionnelle pour le Nigeria et la Libye.

Activités académiques

2014: Professeur invité, Haverford College, Pennsylvanie, États-Unis. Justice pénale internationale et justice transitionnelle. 2011 : Chercheur invité à l'Institut Dag Hammarskjöld. Uppsala, Suède. 2003-2006 : Professeur de droit pénal international et directeur du programme du Human Rights Center for Law and Global Justice, Université de San Francisco, Californie.

2000-2003: Professeur associé, Université Carlos III de Madrid, École de droit pénal. Orateur dans des cours et des congrès dans des universités européennes et américaines, sur les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit pénal international, invité par la Banque mondiale, l'UNIFEM, l'Institut Max Planck, la Fondation Lelio Basso, la Fondation Konrad Adenauer, Transparency International, Amnesty International, les universités UC

Berkeley, Yale, Stanford, NYU, Drexel, CUNY et Harvard, l'Open Society Foundation, les ministères américains de la défense, de la justice et des affaires étrangères.

Activités pro bono

2019. Elu président de l'Asociación pro Derechos Humanos de España, l'ONG de défense des droits de l'homme la plus réputée de mon pays.

2017-présent. Transparency International. Désigné membre du Conseil d'administration de la section espagnole de TI.

2017-aujourd'hui. Institut pour les transitions intégrées. Membre du groupe de pratique sur le droit et la paix.

2011-aujourd'hui. Fondation Harald Edelstam. Stockholm, Suède. Membre du conseil d'administration.

2009. Expert désigné par la Commission interaméricaine des droits de l'homme auprès de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Affaire Campo Algodonero c. Mexique. Auteur du témoignage d'expert écrit au nom des femmes victimes de la violence de genre dans la ville de Ciudad Juárez, au nord du Mexique, qui a conduit au jugement le plus important de la Cour interaméricaine concernant le droit des femmes à une vie sans violence, et le devoir de l'État d'enquêter, de poursuivre et de punir les auteurs de la violence de genre et de fournir des réparations aux victimes. Témoin expert dans les affaires Diario Militar c. Guatemala et Palacio de Justicia c. Colombie.

Affaire Pinochet de 1996. Auteur des premiers procès contre des membres des anciennes juntas militaires d'Argentine et du Chili, qui ont donné lieu à la procédure devant l'Audience nationale espagnole (affaire Pinochet). Auteur, au nom de l'Union Progressiste des Procureurs, de rapports sur le génocide, le terrorisme, la torture, les disparitions forcées, les crimes contre l'humanité et contre les personnes jouissant d'une protection internationale, l'immunité, la compétence universelle, l'extradition, la prescription, le ne bis in idem, l'obéissance due, l'amnistie et la coopération juridique internationale, à la demande du Collège des Procureurs de la Cour suprême d'Espagne afin d'obtenir la détention du général Jorge Rafael Videla en Argentine et la détention du général Augusto Pinochet à Londres.

Publications sélectionnées

- "Corruption, crime organisé et crimes internationaux. Leçons pour la prévention" Politorbis, ministère suisse des affaires étrangères, 2020.

- "Una Nueva Política Criminal para México". Instituto Nacional de Ciencias Penales, Mexique, 2018.

- "Justicia Transicional en Chile". Universidad Católica, Chili, 2016.

- "Hipergarantismo : el caso de Guatemala" Instituto Nacional de Ciencias penales, México 2011.

- "Torture as a Greater Evil", Johns Hopkins University Press, U.S.A., 2007.

- "De Nüremberg a Madrid" Revista de Jueces para la Democracia, n. 54, novembre 2005.

- "The Legacy of the Pinochet Case", dans la Berkeley Review of Latin American Studies. Université de Californie, Berkeley, 2005.

- "The Role of Civil Society and the Media in Building a Culture against Corruption : the Experience of Spain" dans "Global Action against Corruption, the Mérida papers". ONUDC, Vienne, 2004.

- "La Jurisdicción Universal en la Jurisprudencia de la Sala II del Tribunal Supremo" in Revista del Poder Judicial, n° 73. CGPJ. 2004.

- "Corrupción, Globalización y Delincuencia Organizada", dans La Corrupción en un mundo globalizado. Análisis interdisciplinar. Ed. Ratio Legis, 2004.

- "La Corruption économique dans les communautés européennes" dans Protección de los Intereses Financieros de la Comunidad Europea. Trotta, 2001.

-
- "El Juicio en Cortes Extranjeras a los Miembros de las Juntas Militares Argentina y Chilena" dans Justicia Penal Internacional. Université Iberoamericana, 2001.
 - "Il caso Pinochet. I Crimini Contro l'Umanità fra Politica e Diritto". Fondazione Internazionale Lelio Basso, 1999.
 - "Fundamentación de la Competencia de la Justicia Española en Los Delitos de Lesa Humanidad" in Contra la Impunidad, en Defensa de los Derechos Humanos. Icaria, 1998.

Principales distinctions et prix

- 1997. Prix national des droits de l'homme, Espagne.
- 2003. Docteur Honoris Causa, Université de Guadalajara, Mexique.
- 2004. Certificat d'honneur. Conseil municipal de San Francisco, Californie.
- 2006. Docteur Honoris Causa, Université centrale de Santiago du Chili.
- 2006. Médaille d'honneur de la vice-présidence du Sénat chilien.
- 2010. Ordre de la Légion d'honneur. République française, grade Officiel.
- 2010. Ordre de la Stella della Solidarietà, Repubblica Italiana, grade Commendatore.
- 2010. Ordre du Quetzal, República de Guatemala, grade Gran Cruz.
- 2010. Ordre du Mérito Civil. Royaume d'Espagne, grade Encomienda de Número.
- 2016. Prix pour la transparence, l'intégrité et la lutte contre la corruption, décerné par le Conseil général des avocats d'Espagne et Transparency International.
- 2018. Docteur Honoris Causa, Institut national des sciences criminelles, Mexique.

2. GAYNOR, Fergal (Irlande)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de l'Irlande auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome et, se référant à la résolution ICC-ASP/1/Res.2 (tel que modifiée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6) de ladite Assemblée – intitulée « Modalités de présentation de candidatures et d'élection aux sièges de Juge, de Procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale » – ainsi qu'au Mandat pour l'élection du Procureur adopté par le Bureau de l'Assemblée des États Parties le 3 avril 2019 (ICC-ASP/18/INF.2), a l'honneur de présenter la candidature de M. Fergal Gaynor, citoyen irlandais, à l'élection au poste de Procureur de la Cour pénale internationale qui devrait se tenir à New York dans le cadre de la deuxième reprise de la 19e session de l'Assemblée des États Parties.

L'Irlande a été guidée par dans ce choix par les dispositions de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. M. Gaynor jouit d'une haute considération morale comme en témoignent ses références et son excellente réputation. M. Gaynor possède également de solides compétences et une grande expérience en matière de droit pénal international puisqu'il a exercé de nombreuses fonctions au sein de divers tribunaux pénaux internationaux, notamment en qualité de conseil à la CPI. Il parle couramment l'anglais et a une excellente connaissance pratique de l'espagnol et du français. Une copie de son curriculum vitae est jointe à la présente. L'Irlande est fermement convaincue que, compte tenu de ses titres universitaires, de ses compétences professionnelles notamment en matière de poursuites et de son expérience, M. Gaynor ferait un excellent Procureur.

La Mission permanente de l'Irlande auprès des Nations Unies saisit cette occasion de renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome l'assurance de sa considération distinguée.

Exposé des qualifications

Déclaration présentée en application de l'article 42-3 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et des paragraphes 28 à 30 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, de Procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle qu'amendée).

L'Irlande a l'honneur de présenter la candidature de M. le juge Fergal Gaynor au siège de Procureur. Au rang de son expérience professionnelle, après avoir exercé son métier pendant plus de dix ans dans le secteur privé, M. le juge Gaynor a travaillé pendant douze ans en tant que procureur international à temps plein dans le cadre d'affaires qui sont parmi les plus complexes dont des cours et tribunaux internationaux ont été saisis. Grâce à son savoir-faire technique en matière de poursuites, il est à même de superviser un bureau capable de produire un effet dissuasif plus crédible, et ce, en faisant fond sur les importantes condamnations, confirmées en appel, dont il est à l'origine. Il est le co-procureur international suppléant des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et siège en tant que juge aux Chambres spécialisées pour le Kosovo, deux juridictions qui appliquent essentiellement le droit romano-germanique. Il jouit d'une excellente connaissance pratique du français et de l'espagnol, et sa langue maternelle est l'anglais.

M. le juge Gaynor a acquis une solide réputation professionnelle en ce qu'il mène avec excellence enquêtes et poursuites, et traite tous ses collègues avec courtoisie, dignité et respect. Il jouit d'une haute considération morale. L'Irlande est résolument convaincue que M. le juge Gaynor possède le tempérament et l'expérience d'un négociateur, des qualités nécessaires pour mobiliser un soutien au sein du Bureau du Procureur afin d'apporter les changements dont il a si urgemment besoin et d'établir une relation de travail constructive avec d'autres parties prenantes et les États Parties.

Curriculum vitae

Procureur éminemment compétent, animé par de hauts principes, dynamique et doté d'une expérience juridique qui s'étend sur plus de 22 ans, dont 18 ans dans la conduite d'enquêtes et de poursuites contre les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide ; et la représentation de leurs victimes.

Il a conduit pendant plus de neuf ans les poursuites engagées contre plusieurs dirigeants serbo-bosniaques. Il a dirigé l'équipe chargée de l'enquête sur les crimes de dirigeants syriens dans les prisons. Il exerce les fonctions de Co-procureur international suppléant au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges, et poursuit à ce titre, avec d'autres juges, les dirigeants khmers rouges. Il siège parmi les juges des Chambres spécialisées pour le Kosovo.

Il a administré les aspects les plus essentiels au bon déroulement des activités quotidiennes d'un Bureau du Procureur international de grande taille : le recrutement, la gestion des performances, la sécurité sur le terrain, les services de traduction, l'établissement des budgets, la logistique informatique, la collecte des preuves documentaires, les entretiens avec les personnes informées, l'analyse des éléments de preuve et les plaidoiries en salle d'audience. Il a travaillé en lien avec plus de douze unités de la Cour pénale internationale à La Haye et sur le terrain.

Il est résolument attaché à faire justice aux victimes de toutes origines à la Cour pénale internationale. En 2012-2015, il a été le conseil principal pour un groupe de victimes aux procédures d'appel relatives à l'ouverture d'une enquête en Afghanistan. En 2020, il a été le conseil principal pour un groupe de victimes palestiniennes dans le cadre du litige induit par l'ouverture d'une enquête.

Il possède une solide expérience dans la résolution des difficultés posées aux procureurs internationaux, notamment l'intimidation des témoins, les entraves de l'État à l'accès aux éléments de preuve et l'obligation légale faite au Procureur de garantir l'efficacité des enquêtes et des poursuites. Son expérience est également solide dans la supervision des analyses et la présentation de diverses preuves documentaires en salle d'audience (en particulier les communications internes à caractère militaire et sécuritaire). Il promeut activement la représentation géographique et la répartition hommes-femmes sur le lieu de travail, ainsi que l'efficacité des enquêtes et des poursuites contre les crimes sexuels et à caractère sexiste.

Auteur de nombreuses publications, il axe ses articles sur les solutions pragmatiques aux problématiques, telles que la lenteur des procédures conduites avant, pendant et après le procès.

Fonctions actuelles

- Co-Procureur international suppléant au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges ;
- Juge à la Liste des juges internationaux siégeant aux Chambres spécialisées pour le Kosovo ;
- Conseil principal à la Cour pénale internationale

Expérience professionnelle

Janvier 2017 – décembre 2019 : Commission pour la justice internationale et la responsabilité

Chef des équipes chargées du régime syrien et du Myanmar

- Encadrement stratégique des équipes enquêtant sur les crimes commis en Syrie et au Myanmar ;
- De 2017 à 2019, encadrement de l'Équipe de la CIJA chargée des crimes commis par le régime syrien ; d'une sous-équipe d'enquêteurs de terrain basés dans trois pays du Moyen-Orient ; et du directeur de terrain de la sous-équipe d'analystes arabophones basés au siège en Europe ;
- Supervision des analyses de preuves documentaires et testimoniales, et de la constitution des dossiers pénaux relatifs aux crimes commis par des agences de sécurité, l'Armée et

l'Aviation syriennes, en veillant à ce qu'ils satisfont aux normes professionnelles les plus élevées, et servent à tout tribunal pénal international ou mixte compétent pour juger les crimes commis en Syrie ;

- Supervision d'une étude de faisabilité en 2018, ainsi que du budget accordé à un gouvernement donateur pour une enquête sur les crimes commis au Myanmar par des membres des Forces armées birmanes contre des minorités ethniques et religieuses depuis 2011, en appui de l'enquête que mènera la Cour pénale internationale à ce sujet ;
- Supervision de l'établissement du plan opérationnel initial pour la sécurisation de la collecte et de l'analyse des preuves de corrélations provenant du territoire du Myanmar, en appui de l'enquête que mènera la Cour pénale internationale ; et entretien de contacts avec le personnel financier chargé d'élaborer le budget pour les opérations d'une durée de deux ans ;
- Présentation d'exposés à de nombreux interlocuteurs, incluant des représentants de gouvernements, du Mécanisme international, impartial et indépendant des Nations Unies chargé des crimes internationaux commis en République arabe syrienne (IIIM) et du Mécanisme indépendant des Nations Unies chargé des enquêtes pour le Myanmar (IIMM) ;
- Encadrement des personnels local et international chargés d'assurer des séances de formation pour des groupes d'organisations de la société civile birmane, sur une durée de quatre jours, en Asie, en 2018 et 2019 ;
- Supervision de l'analyse des informations présentées dans plusieurs centaines de déclarations de témoins, et plusieurs dizaines de milliers de documents relatifs au régime syrien ; et de l'insertion de ces analyses dans le logiciel *CaseMap* ;
- Conduite d'entretiens avec des analystes ; recrutement de plusieurs d'entre eux ; communication de retours d'information les concernant ; formulation de recommandations sur leur promotion ; et gestion des performances des analystes de l'équipe ;
- Supervision de la sélection et de la traduction de l'arabe en anglais de milliers de documents probants ;
- Coordination, avec l'Unité de gestion des éléments de preuve, de la numérisation de documents dactylographiés et manuscrits, afin d'assurer leur haute qualité ; et prise régulière de décisions tactiques sur les meilleures méthodes d'analyse applicables aux nombreux documents manuscrits (dans la limite des ressources allouées à l'analyse) ; aux protocoles de translittération ; aux exigences de la reconnaissance optique des caractères ; à l'utilisation des logiciels de gestion des éléments de preuve et de gestion des affaires ;
- Supervision des analystes recourant aux techniques de la géolocalisation pour situer les lieux de crimes, et aux analyses de signatures permettant de comparer les signatures de personnes non identifiées apposées sur des documents du régime syrien ; et d'identifier ainsi plusieurs de ses membres de haut rang et de rang intermédiaire ;
- Supervision de la rédaction de plusieurs sections de dossiers pénaux sur des violences sexuelles et des crimes commis contre des enfants ;
- Approbation des échéances applicables à la présentation de dossiers pénaux complexes sur les crimes commis en Syrie depuis mars 2011 par des membres des Services de sécurité, de l'Armée, de l'Aviation et de la Police syriens ;
- Supervision de la rédaction d'un dossier de 400 pages expliquant la responsabilité pénale du Président Bachar el-Assad et de sept membres de haut rang du régime syrien dans les crimes commis contre des détenus ;
- Supervision de la rédaction d'un dossier de 350 pages expliquant la responsabilité pénale de plusieurs membres de haut rang du Département du renseignement militaire syrien dans les crimes commis contre des détenus, notamment l'assassinat de plus de 8 000 prisonniers dont les dépouilles ont été photographiées par la Police militaire ;
- Supervision de la rédaction d'autres dossiers comptant, chacun, environ 200 pages, par exemple sur les crimes commis par l'Aviation arabe syrienne ; et d'exposés sur les structures de commandement de l'Armée arabe syrienne et la responsabilité pénale des fonctionnaires mettant en œuvre la politique du régime à l'échelle de trois gouvernorats ;

- Élaboration d'objectifs et supervision de la collecte trimestrielle de données de suivi et d'évaluation fournies ultérieurement aux gouvernements donateurs qui financent les activités de la CIJA ;
- Supervision de la rédaction des rapports trimestriels destinés aux donateurs, récapitulant les activités de collecte des éléments de preuve ; et du contenu des dossiers pénaux constitués par les analystes placés sous ma direction ;
- Présentation orale, sous la forme de résumés, de constatations factuelles et juridiques, à l'attention de représentants de gouvernements donateurs ; et formulation de réponses à leurs questions et à l'attention du Comité de surveillance externe ;
- Approbation et mise en œuvre d'une stratégie de finalisation, permettant de clore les travaux de l'Équipe chargée des crimes commis par le régime, basée au siège, afin d'assurer la fluidité de la livraison des documents d'analyse à l'IIIM ;
- Entretiens périodiques avec l'équipe des enquêteurs de la CIJA, basés au Moyen-Orient, afin d'assurer leur formation aux techniques d'entretien ; de les informer des derniers faits ; et de nouer un dialogue approfondi sur les modalités futures de la collecte des documents et des entretiens.

Septembre 2015 – décembre 2016 : Tribunal chargé de juger les Khmers rouges

Premier substitut du Procureur

- En 2015 et 2016, en ma qualité de membre principal du Bureau des co-procureurs poursuivant les dirigeants khmers rouges Nuon Chea et Khieu Samphan (affaire 002) et Meas Muth (affaire 003), j'ai concouru à la prise de décisions stratégiques ; à la supervision des analyses des éléments de preuve ; et à l'examen, la rédaction et la publication de dossiers. J'ai exercé ces fonctions aux phases de l'appel de l'affaire 002/01, du procès de l'affaire 002/02 et, principalement, de l'enquête conduite pour l'affaire 003 ;
- Structuration de la position de l'Accusation dans l'affaire 003, autour de plusieurs aspects du droit pénal international et de la procédure, notamment le mariage forcé, la requalification des charges et le génocide de Vietnamiens ;
- Réalisation de plusieurs avancées majeures dans l'argumentation de l'affaire 003. En ma qualité de premier substitut du Procureur chargé de l'affaire, j'ai supervisé l'analyse des éléments de preuve et l'élaboration de la « présentation finale » de l'Accusation. Il s'agissait notamment d'encadrer la rédaction des ébauches des présentations concernant les entreprises criminelles communes (membres, durée, objectifs) ; l'adoption d'un plan commun ; les contributions à la réalisation du plan commun ; les conflits armés internationaux (aggravant les hostilités) ; le mariage forcé ; la mise en œuvre de politiques nationales au moyen de mesures pénales ; l'aide et la complicité ; le génocide ; la responsabilité des supérieurs ; le degré d'intention en cas de meurtre ; la compétence personnelle ; et la compétence territoriale (crimes commis au Vietnam) ;
- Organisation et supervision d'exercices de plaidoiries orales, devant un tribunal, pour des élèves procureurs et des stagiaires, en invitant les participants à argumenter plusieurs points de droit et à interroger des témoins joués par des acteurs ;
- Présentation de nombreux exposés sur des domaines du droit pénal international et la procédure, devant des groupes de personnes en visite au Tribunal chargé de juger les Khmers rouges ; et des étudiants de l'Université royale de droit et d'économie.

Novembre 2012 – aujourd'hui : Cour pénale internationale

Conseil principal pour les victimes

J'ai été nommé aux fonctions de conseil principal par la Chambre de première instance, afin de représenter les intérêts d'environ 20 000 victimes dans l'affaire *Kenya* portée devant la Cour. À titre gracieux, j'ai été le conseil principal d'un groupe de victimes afghanes, dans le cadre des procédures engagées devant la Chambre d'appel, notamment pour une audience tenue en décembre 2019 pendant trois jours.

- J'ai été l'unique responsable des décisions stratégiques et tactiques prises au titre de litiges ; de la gestion financière ; de la gestion des demandes budgétaires ; de l'établissement

et la présentation des soumissions orales et écrites pour les victimes dans l'affaire *Kenyatta*, devant les chambres préliminaire, de première instance et d'appel ; des missions au Kenya ; de la sécurité sur le terrain ; et de la gestion des performances du personnel basé à La Haye et de l'équipe de terrain à Nairobi ;

- J'ai géré des problématiques sécuritaires, juridiques et logistiques inédites, notamment les entraves de l'État à l'accès aux éléments de preuve, afin de porter les points de vue des victimes kenyanes à la connaissance des juges de la Cour ;
- J'ai restructuré le modèle de la représentation des victimes à la Cour, afin d'assurer la représentation de 20 000 victimes, et invité instamment le Gouvernement kenyan à cesser d'entraver la justice ;
- J'ai coordonné, avec l'équipe bénévole de New York, des travaux de recherche conduits dans 70 juridictions, afin d'engager la mise en œuvre de la révision judiciaire concernant l'interruption des enquêtes à l'initiative du Procureur, en mettant l'accent sur l'article 54 stipulant que le Procureur mène les enquêtes et les poursuites avec diligence et exhaustivité ;
- J'ai coordonné les activités des personnels de plusieurs lieux d'affectation, en assurant l'efficacité de leurs résultats ; supervisé les budgets ; et encadré la logistique de dizaines de réunions tenues avec des victimes, des organisations non gouvernementales et des diplomates au Kenya ;
- J'ai négocié des problématiques budgétaires avec le Greffe de la Cour ; et participé aux initiatives demandées par le Greffier dans le cadre de son projet *ReVision* restructurant et sécurisant le financement efficient des budgets-programmes de la Cour ; la participation des victimes ; et l'examen des budgets-programmes par le Comité du budget et des finances à la Cour ;
- J'ai communiqué avec le Bureau du Procureur oralement et par écrit, en demandant que les enquêtes et les poursuites pour les violences sexuelles commises au Kenya, et les crimes commis par la Police kenyane, soient plus rigoureuses ;
- J'ai communiqué en visioconférence avec des radios, des télévisions et la presse internationales et nationales, notamment la BBC, *Le Monde*, *The Economist*, *The New York Times*, Al Jazeera, France 24 et les principaux organes de presse kenyans ; et accepté des entretiens enregistrés par eux ;
- J'ai fait des communications devant la Cour, des diplomates, la société civile, des donateurs, les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies, et des centaines de victimes réunies dans des mairies de villages situés à l'ouest du Kenya ;
- J'ai élaboré une stratégie qui permet que la voix des victimes soit mieux entendue, et invite instamment le Bureau du Procureur et le Gouvernement kenyan à satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu du Statut de Rome ;
- J'ai supervisé la rédaction de soumissions sur les violences sexuelles ; les droits applicables aux victimes participant aux phases préliminaire et de première instance ; le droit de la victime à bénéficier d'une enquête diligente et minutieuse ; les obligations incombant au Kenya en vertu du chapitre IX du Statut de Rome, de la Convention de Vienne sur le droit des traités et des articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite ; la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour interaméricaine des droits de l'homme relative au droit des victimes à connaître l'entière vérité sur les délits qu'elles ont subis, à obtenir que leurs auteurs en sont reconnus coupables et à recevoir une juste et rapide réparation pour les dommages subis ; l'obligation d'être présent au procès ; et l'obligation incombant aux États de conduire des enquêtes et des poursuites ;
- J'ai répondu oralement aux arguments du Gouvernement kenyan et de la Défense dans l'affaire *Kenyatta*, au sujet de la non-coopération de l'État et des obligations constitutionnelles du Président ;
- J'ai encadré de nombreuses activités de terrain dans les communes et les villages situés à l'ouest du Kenya, en tenant notamment des réunions pendant 55 jours, en deux ans et demi, avec plus de mille victimes. Chaque exposé était centré sur les derniers faits de l'affaire, et

incluait une séance animée de questions/réponses permettant aux victimes de m'interroger sur l'effondrement de l'affaire ;

- J'ai pris la parole aux manifestations tenues en marge de l'Assemblée des États Parties de la Cour en 2013, 2014 et 2016.

Septembre 2009 – décembre 2012 : Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Substitut du Procureur, au Bureau du Procureur, dans l'affaire Radovan Karadžić

En ma qualité de membre principal de l'équipe intervenant en salle d'audience au procès, j'ai fourni des avis stratégiques et tactiques à l'équipe chargée des poursuites, sur la conduite de la résolution des litiges ; et participé activement au procès.

- J'ai supervisé les juristes adjoints dans le cadre de leur évaluation des éléments de preuve et de la rédaction des soumissions de l'Accusation ;
- J'ai accompagné les juristes adjoints, en leur fournissant des conseils pour leur carrière et en émettant des critiques constructives sur leurs résultats ;
- J'ai présenté des exposés clairs et convaincants à l'équipe chargée des procès, au sujet des principaux aspects de la présentation des faits, de la procédure et du droit matériel, qui posaient problème aux différentes phases de l'affaire *Karadzic*.
- J'ai interrogé et contre-interrogé des dizaines de témoins présents au moment de faits, notamment des victimes et des personnes bien informées, ainsi que des témoins experts, sur des aspects hautement techniques de la balistique, des explosifs et des tirs isolés ;
- J'ai rédigé et prononcé des argumentations concises devant la Cour sur plusieurs questions de procédure ;
- J'ai supervisé la préparation de procès, notamment la rédaction de requêtes et de réponses ; l'élaboration de déclarations communes ; et la sélection des places accordées aux témoins à la Cour ;
- J'ai été en étroite liaison avec la Défense à La Haye et à Sarajevo en assurant ma coopération ;
- J'ai été en étroite liaison avec les membres de mes équipes, et d'autres équipes, chargées des poursuites ; les personnels d'appui aux procès, d'appui sur le terrain, et linguistiques ; les personnels relevant des juges ; ceux chargés des enquêtes ; le Cabinet du Procureur ; l'Équipe chargée des recherches à la direction du Bureau du Procureur ; et l'Équipe chargée des analyses militaires ;
- J'ai participé aux négociations menées avec un témoin expert qui refusait de témoigner au procès de Karadzic. Suite à son refus obstiné de témoigner, j'ai rédigé ou supervisé la rédaction de plusieurs plaintes pour outrages ; et demandé à ce qu'un mandat d'arrêt soit délivré pour sécuriser son arrestation en Bosnie et son transfert à La Haye ;
- Après avoir consulté plusieurs autres substituts du Procureur et des enquêteurs, j'ai proposé une liste de témoins, en recommandant qu'ils soient appelés à comparaître ; ainsi qu'une liste de municipalités, afin que les charges pesant contre elles soient retirées ;
- J'ai géré une sous-équipe chargée d'identifier, d'analyser et d'authentifier 700 conversations interceptées avec l'aide d'un témoin appartenant aux Services de sécurité, afin qu'elles constituent des éléments de preuve devant la Cour ;
- J'ai organisé des réunions à Sarajevo avec les avocats de la Défense et les témoins de l'Accusation, en les animant avec équité et efficacité, dans un climat agréable pour la Défense et les témoins ;
- J'ai présenté des exposés à plusieurs procureurs de l'ex-Yougoslavie, sur la rédaction et la modification des mises en examen, en incluant les moyens de plaider avec professionnalisme au sujet des entreprises criminelles communes et des génocides ;
- J'ai pris la parole à la conférence sur la procédure pénale internationale et le droit à un procès rapide, tenue à La Haye, et formulé des recommandations précises sur la procédure, afin que la durée des procès des dirigeants de haut rang soit réduite.

Octobre 2008 – août 2009 : Cour de circuit, Haute Cour et Cour suprême d’Irlande*Avocat plaidant*

- Je suis intervenu presque tous les jours devant la Cour de circuit, la Haute Cour, la Cour pénale spéciale (sans jury) ou la Cour suprême d’Irlande, afin de représenter les accusés faisant l’objet de poursuites pour divers délits non mortels, extradition, outrage à magistrat, acte de terrorisme et saisie d’avoirs.

Novembre 2007 – octobre 2008 : Tribunal pénal international pour le Rwanda*Substitut du Procureur au Bureau du Procureur*

- Je suis intervenu presque tous les jours devant le Tribunal, dans l’affaire des six accusés *Nyiramasuhuko et coll.*, relative au massacre de plus de 200 000 personnes à la Préfecture de Butare, et à plusieurs autres crimes. J’ai, lorsque cela était nécessaire, contredit les arguments présentés oralement par les six équipes de la Défense. Les six accusés ont été condamnés et leurs condamnations, confirmées en appel ;
- J’ai présenté oralement des soumissions sur des questions techniques ou de procédure ;
- J’ai rédigé des requêtes, des réponses, des dossiers et d’autres présentations légales, traduits en français par six équipes francophones de la Défense. J’ai supervisé l’appui aux travaux de recherche conduits dans le domaine juridique ;
- J’ai examiné une série de transcriptions, de dépositions de témoins et d’éléments de preuve ;
- J’ai encadré la préparation d’entretiens, et conduit des entretiens au Rwanda, avec les auteurs de délits et les témoins victimes, et, au Burundi et au Malawi, avec les témoins d’alibis ;
- J’ai examiné la possibilité de tenir, au nom du Procureur, les audiences prévues à la règle 61 lorsque sont jugés des fugitifs de haut rang ;
- J’ai proposé, au Chef des poursuites, des amendements à la mise en examen des fugitifs récemment arrêtés.

Février 2007 – août 2007 : Commission d’enquête internationale indépendante*Conseiller juridique*

- J’ai fourni des avis stratégiques et tactiques au Commissaire et aux juristes confirmés chargés des enquêtes sur l’assassinat de l’ancien Premier ministre libanais Rafik Hariri ;
- J’ai été en liaison étroite avec des analystes, des enquêteurs, des juristes, des agents de sécurité sur le terrain et des personnels linguistiques ;
- J’ai examiné les rapports de la Commission au Conseil de sécurité des Nations Unies, et formulé des observations à leur sujet ;
- J’ai préparé et co-conduit un entretien avec une personne bien informée en Syrie sur trois jours.

Juin 2001 – février 2007 : Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie*Substitut du Procureur au Bureau du Procureur*

- Sous la supervision de Mark B. Harmon, j’ai été le principal auteur des requêtes et réponses présentées par l’Accusation (aux phases préliminaire, de première instance, du prononcé de la peine et de l’appel interlocutoire), dans les affaires *Krajisnik*, *Plavsic*, *Ljubicic*, *Deronjic* et *Cesic*. J’ai également rédigé plusieurs soumissions dans les affaires *Lukic*, *Lukic et Mico Stanisic* et *Brdjanin*. Je n’ai remis aucun de ces nombreux documents en retard ;
- J’ai efficacement encadré des équipes de juristes adjoints et de stagiaires, chargées de conduire des travaux de recherche dans le domaine juridique et de rédiger des résumés de preuves ; et examiné leurs contributions au dossier d’instruction final ;
- J’ai formulé des argumentations centrées sur le procès sur les aspects litigieux ;

- J'ai examiné des témoins en utilisant au mieux le temps imparti ; en centrant mon attention sur les aspects essentiels du procès ; et en respectant la dignité des témoins ;
- J'ai utilisé le logiciel *Used Sanction* pour présenter, en salle d'audience, des éléments de preuve audiovisuels et documentaires ;
- J'ai mené des recherches sur la jurisprudence du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de la Cour européenne des droits de l'homme et de plusieurs pays ;
- J'ai encadré l'équipe chargée de constituer le dossier d'instruction final de l'affaire *Momcilo Krajisnik*, l'un des principaux architectes de la campagne de nettoyage ethnique menée dans la région serbo-bosniaque ;
- J'ai délégué des tâches aux membres confirmés et non confirmés de l'équipe ; examiné les observations ébauchées et finalisées qui m'étaient adressées ; veillé à ce que les échéances fixées en interne et en externe soient respectées ; et coordonné la compilation finale et la vérification du dossier final et de ses nombreux appendices ;
- Dans le cadre de la plaidoirie finale de l'Accusation, j'ai présenté oralement des arguments sur dix aspects juridiques complexes ; ils ont été soumis à l'examen de l'Accusation par la Chambre de première instance à la fin du procès de Krajisnik ;
- J'ai conduit l'interrogatoire principal concernant les témoins informés, les témoins experts et les témoins directs des crimes, plusieurs d'entre eux ayant survécu à des massacres.

Août 1997 – juin 2001 : Freshfields Bruckhaus Deringer

Avocat stagiaire (1997-1999), avocat associé (1999-2001)

- Freshfields est l'un des plus grands cabinets d'avocats au monde. J'ai été recruté dans le cadre de son programme de formation des jeunes diplômés durant mes études à Cambridge. Lors de cette formation, j'ai été sélectionné pour exercer à son Bureau de Tokyo pendant six mois, et détaché auprès de son client le plus ancien, la Banque d'Angleterre ;
- J'ai rédigé des dépositions de témoins, des accords de conciliation et des plaintes ; assisté à des réunions avec des clients ; et interrogé des témoins de faits et des témoins experts ;
- J'ai entrepris des travaux de recherche dans le domaine juridique et rédigé des avis d'échéance sur une série d'aspects complexes de la réglementation financière ; des fusions et acquisitions ; de la cotation en Bourse des titres ; du rachat des entreprises par l'encadrement ; et des incidences du nombre élevé de nouveaux instruments de services financiers sur la Banque d'Angleterre.

Formation Universitaire, autorisations d'exercer et connaissances linguistiques

1995-1996	Université de Cambridge	Maîtrise de philosophie des relations internationales
1990-1994	Trinity College à Dublin	Licence en droit

- Autorisé à exercer en Angleterre et au Pays de Galles en 1999 et en Irlande en 2008 ;
- Solide connaissance professionnelle de l'espagnol et du français ;
- Connaissance approfondie des logiciels de gestion des éléments de preuve, de gestion des procès, de présentation des éléments de preuve en salle d'audience et des transcriptions.

Publications

- *Renvois de l'Assemblée générale à la Cour pénale internationale*, dans « Passé, présent et avenir de la Cour pénale internationale », Académie internationale des principes de Nuremberg (à venir).
- *Évolution en cours à la Cour pénale internationale*, JICJ, écrit en collaboration avec P. Hayden et K. Kappos, 2016.
- *Éléments de preuve*, dans *Procédure pénale internationale – Principes et règles*, édité par Göran Sluiter et coll., Oxford University Press, écrit en collaboration avec trois autres auteurs, 2013.

- *Des partenaires désaccordés : La preuve, la vérité et l'histoire dans les procès internationaux*, Journal of International Criminal Justice, Oxford University Press (JICJ), 2012.
- *L'Accusation au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie : Réalisations et difficultés*, Südosteuropa Mitteilungen, 2012.
- *Tribunaux internationaux et droit à un procès diligent : Problèmes et solutions possibles*, Law in Context, écrit en collaboration avec David Tolbert, 2009.
- *Les procédures préliminaires et les convocations des témoins au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et au Tribunal pénal international pour le Rwanda*, deux contributions à «The Oxford Companion to International Criminal Justice», Oxford University Press, 2009.
- *La mise en liberté provisoire dans le droit appliqué par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, dans «Le régime juridique de la Cour pénale internationale», Martinus Nijhoff Publishers, 2009.
- Étude de Cherif Bassiouni, *Historique législatif de la Cour pénale internationale*, JICJ, écrit en collaboration avec L.K. Morris, septembre 2008.
- Étude d'Olaoluwa Olusanya, *Statuer sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie*, JICJ, novembre 2007.
- *Des peines de droit commun pour des délits extraordinaires*, JICJ, écrit en collaboration avec Mark B. Harmon, juillet 2007.
- *Poursuivre les crimes commis à grande échelle avec des outils rudimentaires : Les trois difficultés rencontrées par les procureurs dans les procédures pénales internationales*, JICJ, écrit en collaboration avec Mark B. Harmon, juin 2004.
- *Faits en cours aux tribunaux pénaux internationaux spéciaux*, écrit en collaboration avec Daryl A. Mundis et Barbara Goy, série de dix contributions à la rubrique du JICJ consacrée au droit pénal international en 2004-2008.

3. **KHAN, Karim (Royaume-Unie de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)**

[Original : français, anglais, espagnol]

Note verbale

L'Ambassade du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États parties en référence à la note ICC-ASP/19/SP/38 de ce dernier, datée du 1^{er} juillet 2020.

L'Ambassade a l'honneur d'informer le Secrétariat que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soumet par la présente la candidature de **M. Karim Khan QC** à l'élection au poste de procureur de la Cour pénale internationale qui se tiendra lors de la reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée à New York.

L'Ambassade a l'honneur de joindre à cette note une déclaration préparée conformément à l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et aux paragraphes 28-30 de la résolution de l'Assemblée des États parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, de procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée) ainsi que le curriculum vitae de M. Khan.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États parties l'assurance de sa plus haute considération.

[Original : français, anglais, espagnol]

Exposé des qualifications

Déclaration soumise conformément à l'article 42 (3) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et aux paragraphes 28 à 30 de la résolution de l'Assemblée des États parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, de procureur et de procureurs adjoints de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6, telle que modifiée).

Le gouvernement britannique a l'honneur de proposer la candidature de M. Karim Khan QC, conformément à l'article 42 du Statut de Rome. M. Khan est un avocat hautement qualifié et expérimenté qui a fait la preuve de ses compétences en travaillant dans des environnements complexes au sein d'une organisation internationale, et qui justifie de l'expérience nécessaire en tant que représentant de la défense, de l'accusation et des victimes, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

M. Khan jouit d'une haute considération morale et possède une vision claire et convaincante pour le Bureau du Procureur, aux côtés des compétences et de l'expérience nécessaires pour la mettre en œuvre. M. Khan est de langue maternelle anglaise. Le Royaume-Uni croit fermement que M. Karim Khan possède le bon mélange de compétences en matière de droit pénal, de gestion et de politique pour diriger avec succès le Bureau du Procureur et négocier les défis des neuf prochaines années.

[Original : anglais]

Curriculum vitae

LLB (Hons) (Lond), AKC (Lond), FSI Arb, FCI Arb, Dip. Int. Arb. (CI Arb) Barrister-at-Law

« 'Avocat éblouissant' et 'stratège' redoutablement intelligent » ayant représenté des clients devant des tribunaux internationaux dans le monde entier. En sa qualité de procureur du TPIY et du TPIR, il a acquis une vaste expérience dans le traitement de questions complexes telles que les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les différends relatifs à l'atteinte à l'autorité de la cour. Sa capacité à aborder et à résumer les analyses juridiques les plus complexes en termes concis — mais percutants — est devenue légendaire. Avocat

très bien noté avec lequel il faut compter. Il défend ses causes avec acharnement tout en conservant un comportement honorable. Il possède une connaissance approfondie du droit international et ses talents d'avocat et de rédacteur ne sont plus à démontrer. Il a la capacité d'aller au cœur d'une question juridique et d'identifier les solutions possibles avec précision et rapidité. Karim gère des équipes importantes sans que l'excellence du service fourni en pâtisse et c'est aussi un avocat acharné ». Chambers and Partners Legal Directory(2016-2020)

« Il s'assure d'avoir une connaissance très approfondie non seulement des éléments factuels d'une affaire, mais aussi de tous les autres aspects lesquels, dans ce domaine, impliquent des considérations politiques, culturelles et sociétales ». Legal 500 (2021) "Leading Silk", Ranked Tier 1, " International crime & Extradition

KARIM AHMAD KHAN QC occupe actuellement le poste de sous-secrétaire général des Nations Unies. Il a été nommé par le Secrétaire Général de cette organisation (Antonio Guterres) premier conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité.

Avocat depuis 28 ans, et conseiller de la Reine depuis 2011, Karim a participé à certaines des plus grandes affaires pénales internationales pour l'accusation, la défense et les victimes. Il a été amené à participer à des affaires devant toutes les juridictions internationales ou hybrides, y compris la CPI, le TPIY, le TPIR, les CETC, le TSSL, le TSL, EULEX et le SPSC des Nations Unies au Timor-Leste (ATNUTO), ainsi que la CIJ. Il a traité des affaires internationales complexes en Asie, en Europe et en Afrique du Nord, de l'Est, du Centre et de l'Ouest. Il est Recorder (juge à temps partiel) de la Crown Court of England & Wales et a travaillé auparavant comme Senior Crown Prosecutor à Londres et à la Law Commission of England & Wales. Karim a présidé l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ICCBA) de juin 2017 à juin 2018. À la fin de son mandat de président, Karim a été nommé premier président honoraire de cette association lors de la réunion de son assemblée générale de 2018. En juillet 2018, il a été reconnu « Ambassadeur mondial de l'Association du Barreau africain ».

Qualifications : Barrister (appelé en octobre 1992, Queen's Counsel 2011); Bencher, Honorable Society of Lincoln's Inn, Londres; LLB (Hons), A.K.C., (King's College, Londres); Inns of Court School of Law, Londres; Dip.Int.Rel (CIFE, Nice), FSI Arb, FCI Arb, Dip, Int. Arb (CI Arb), Diplôme supérieur, Droits de l'homme internationaux (Abo Akademi, Turku, Finlande); D Phil (candidat), Wolfson College, Université d'Oxford; Doctorat, honoris causa, University College FAMA, Pristina, Kosovo (2012); doctorat honoris causa, Université européenne, Tirana, Albanie.

1. Expérience en matière de poursuites et d'enquêtes aux niveaux national et international

(i) Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) depuis juillet 2018

Conformément à une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (RCS 2379) adoptée à l'unanimité en septembre 2017, le conseiller spécial Khan a dirigé la création de l'UNITAD et assuré le déploiement de l'équipe de New York à Bagdad dans les trois mois suivant sa nomination en juillet 2018. Cinq rapports ont été soumis au Conseil de sécurité, lequel a également bénéficié d'états semestriels d'avancement des travaux. Sous sa direction, l'UNITAD a cherché à adopter une approche innovante et dynamique pour la mise en œuvre de son mandat, en s'appuyant sur des partenariats stratégiques solides avec les autorités irakiennes, les groupes de survivants, les communautés touchées, les organisations non gouvernementales et les États membres.

<https://www.unitad.un.org/content/multimedia>

Principales réalisations

Obtention d'un budget initial de 20 millions d'USD grâce à un réel dialogue avec les États membres (30 millions si l'on compte les contributions du fonds d'affectation spéciale);

Mise en place du cadre institutionnel, de l'organigramme, des procédures opérationnelles

standards et de la stratégie d'enquête initiale de l'Équipe avec l'adhésion de toutes les principales parties prenantes ;

Création de six unités d'enquête de terrain spécialisées dans les crimes commis par Daech contre de nombreuses communautés en Iraq ;

Création d'unités thématiques spécialisées, notamment l'unité chargée des crimes contre les femmes et les enfants (GCCU) et l'unité de protection et de soutien des témoins (WPSU), afin que le travail de l'Équipe dans ces domaines s'appuie sur les normes internationales ;

Création d'une unité de suivi financier ;

Collecte de preuves auparavant inaccessibles aux autorités nationales cherchant à poursuivre Daech, y compris des enregistrements d'appels, des preuves numériques extraites des dispositifs électroniques de Daech et des scans laser 3D des scènes de crime dans tout l'Iraq ;

Soutien direct aux procédures nationales en cours, y compris une facilitation des dépositions de témoins devant les tribunaux irakiens par le biais de liaisons vidéo depuis les locaux de l'UNITAD à Bagdad ;

Soutien aux autorités nationales pour l'excavation de fosses communes à Sinjar avec sécurisation des principales sources de preuves médico-légales ;

Conclusion de protocoles d'accord et autres cadres juridiques avec les États membres, les ONG, les organisations internationales, les groupes de survivants et les institutions universitaires.

Réponses innovantes à la COVID-19, exploitation de la technologie et début des entretiens à distance si nécessaire.

Établissement d'un partenariat entre l'Équipe d'enquête, les acteurs nationaux et la communauté internationale : La coopération avec les autorités irakiennes constitue un aspect essentiel du travail de l'UNITAD. Elle découle de la prise de conscience que l'efficacité des enquêtes menées dans le pays dépend de l'exploitation totale des talents et de l'expertise des juristes, des enquêteurs, des interprètes et des analystes nationaux. Dans cette optique, Karim a donné la priorité à un dialogue efficace avec le Gouvernement et le système judiciaire irakiens et des organes relevant du gouvernement régional du Kurdistan, en s'assurant du soutien des intéressés aux travaux de l'UNITAD. En parallèle, Karim a cherché à maintenir un dialogue continu avec tous les membres du Conseil de sécurité et les autres États membres afin de souligner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat.

Recrutement et gestion du personnel : Karim dirige une équipe de 154 juristes, enquêteurs, analystes, psychologues cliniques, experts en gestion de l'information, conseillers politiques et personnels auxiliaires. En partant de zéro, l'UNITAD a atteint un équilibre entre les sexes au sein de son personnel permanent et auxiliaire, y compris aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie. Il a également été tenu compte de la diversité géographique puisque les agents recrutés sont originaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord, d'Europe, des Caraïbes et d'Asie.

Dialogue avec les communautés, les acteurs de la société civile et les chefs religieux : La priorité a été accordée à l'établissement de liens solides avec les communautés touchées, les chefs religieux et les groupes de survivants. Cette approche se reflète dans les efforts couronnés de succès — déployés au début par le seul Karim, puis conjointement avec le conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng — en vue de l'adoption de la Déclaration interconfessionnelle sur les victimes et les survivants de Daech, laquelle a été approuvée par toutes les grandes religions en Iraq. Pour traduire la priorité accordée à son engagement auprès de l'ensemble des parties prenantes, Karim a également dirigé la création du Forum de dialogue UNITAD-ONG conçu pour encourager les organisations non gouvernementales à coopérer avec l'Équipe.

Administration du budget : En sa qualité de Chef de l'Équipe, Karim a défendu avec succès des budgets devant le CCQAB et la Cinquième commission. Il est responsable d'un budget d'environ 30 millions de dollars par an comprenant des contributions du budget ordinaire des Nations Unies et d'un fonds d'affectation spéciale créé conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne ce dernier fonds, Karim a réussi à obtenir d'importantes contributions extrabudgétaires, ainsi que le détachement d'experts nationaux

d'États comme l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, la Jordanie, les Pays-Bas, le Qatar, la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

Exploitation de la technologie et des innovations dans l'exécution du mandat : Consciente que les énormes ensembles de données rencontrés dans les enquêtes doivent être traités avec des outils modernes afin de garantir un traitement et une analyse en temps utile, l'UNITAD s'est particulièrement attachée à exploiter la technologie de manière intégrée. Des logiciels internes ont été conçus en fonction des besoins et il est également fait appel à des logiciels et outils propriétaires spécialisés. L'un des principaux objectifs a été de veiller à ce que des approches innovantes soient intégrées dans les principaux systèmes de gestion des éléments de preuve.

(ii) Avocat de l'accusation, Bureau du Procureur, Tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR)

De 1997 à 2000, Karim a occupé le poste de conseiller juridique au sein du Bureau du procureur des tribunaux pénaux internationaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Rwanda (TPIR). Il a travaillé sur des affaires telles que *Delalic et autres* (TPIY) en première instance pour l'avocat principal Eric Ostberg, puis pour Grant Niemann. Karim a assisté aux sessions du tribunal, rédigé diverses pièces (y compris en qualité de coauteur de la réponse du Procureur à l'argument de la défense invoquant le caractère infondé de l'accusation). Il a aussi participé régulièrement aux réunions hebdomadaires des conseillers juridiques en vue d'aborder diverses questions politiques et juridiques devant être prises en considération dans le cadre de cette juridiction encore jeune à l'époque. Il a également participé à l'examen de plusieurs inculpations. En 1998, Karim a été l'un des deux avocats basés à La Haye chargés de conseiller et d'assister les Procureurs en chef du TPIY et du TPIR sur les questions juridiques et d'assurer la liaison avec les équipes de Kigali, Arusha et La Haye. Travaillant directement sous les ordres des Procureurs en chef successifs – Mohamed Chande Othman et (feu) Bernard Muna – Karim a effectué des missions à Arusha et Kigali, prodiguant des conseils sur diverses questions relevant des stades de la préparation du procès et du procès lui-même. Karim a aussi travaillé en qualité de conseiller juridique, puis de conseil en appel, sur diverses affaires ayant donné lieu à des arrêts de principe tels que *Akayesu, Kayeshemi & Ruzindana, Kambanda* et *Serushago* (TPIR). Son travail a été qualifié de « remarquable » par les deux Procureurs en chef, à savoir Louise Arbour et Carla del Ponte respectivement.

(iii) Depuis 2010 : Membre de Temple Garden Chambers, Temple, Londres & Lange Voorhuut 82, La Haye. TGC est un cabinet réputé pour son expertise en matière de droit pénal international, d'extradition et d'enquêtes publiques. (Dès sa nomination par l'ONU en 2018, Karim a cessé toute activité privée).

(iv) 2000-2010 : Membre de 2 Hare Court, Temple, Londres. Karim a poursuivi tout l'éventail des affaires pénales au barreau et a figuré sur la « liste Old Bailey » pour poursuivre les infractions les plus graves. Il a fait partie du tableau des avocats du ministère public. Il a poursuivi des affaires de violences sexuelles et d'atteintes à la personne. Il a également représenté le ministre de l'Intérieur et les plaignants dans de nombreuses affaires relevant du droit de l'immigration et des réfugiés.

(v) 1992-1996 : Procureur de la Couronne et procureur principal, CPS, (Tower Bridge, City and Old street branch,) Londres. Karim a régulièrement comparu en tant qu'avocat du ministère public devant les tribunaux. Il a également servi comme mentor auprès du personnel nouvellement recruté. Avocat chargé de l'examen de toute une série d'affaires pénales, de meurtres (homicides), de viols et autres atteintes à la personne. Il a également acquis de l'expérience dans le traitement des affaires concernant les jeunes. 1992-1996 : Crown Prosecutor & Senior Crown Prosecutor, CPS, (Tower Bridge, City and Old street branch,) Londres.

2. Expérience en matière de représentation des victimes devant les tribunaux et de conduite des enquêtes

(i) *Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens CETC (Cambodge), conseil principal des parties civiles (victimes)*

En 2009, Karim Khan a été chargé de diriger bénévolement le plus grand groupe de parties civiles (victimes) dans la première affaire soumise aux CETC (*Le Procureur c. Kaing Geuk Eav, alias Duch*). Duch a été poursuivi avec succès et Karim est ensuite intervenu comme avocat principal pour les victimes dans l'appel qui a suivi, lequel a confirmé la condamnation. Karim a réuni et dirigé une équipe internationale qui a travaillé entièrement à titre bénévole. Il a réussi à obtenir le financement du co-conseil national de l'équipe. Les activités déployées devant cette instance dans le cadre de la défense des victimes sont décrites dans le documentaire « Brother Number One ».

www.youtube.com/watch?v=3911fBwYxIQ

(ii) *Conseil principal des victimes albanaises*

Jusqu'en 2016, Karim a également dirigé une équipe, initiée par une minorité ethnique albanaise, chargée des recours possibles au titre de la CEDH et d'autres instruments internationaux dans des affaires relatives à des violations présumées du droit à la vie et à la propriété.

(iii) *Conseil international principal des victimes, Kenya*

Avocat principal jusqu'en juillet 2018 pour les plus de 116 000 victimes des communautés Kipsigis et Talai demandant réparation au titre des violations présumées de leurs droits fondamentaux commises pendant la période coloniale. Karim a dirigé une large équipe multidisciplinaire d'environ 40 professionnels, dont des juristes internationaux et kenyans, des enquêteurs, des historiens et des analystes, ainsi que des experts en psychologie sociale et en santé mentale.

<https://www.youtube.com/watch?v=Xh1QKOtTSMg>

(iv) *Conseiller principal des victimes, Sierra Leone*

Conseil principal (à titre bénévole) à partir de 2016 pour les victimes de viols commis dans le passé et les enfants nés de viols (aujourd'hui adultes) par un prêtre xavérien en Sierra Leone. Compensation accordée aux clients par l'Église en 2018.

Avocat principal (à titre bénévole) jusqu'en juillet 2018 de victimes de torture, d'abus sexuels et d'exécutions sommaires commis pendant le conflit de 1998-1999. Des enquêtes actives ont été menées en Sierra Leone. L'affaire a été soumise à la Cour suprême de Sierra Leone et a fait l'objet d'un documentaire d'Al Jazeera intitulé « Peacekillers » :

<https://www.aljazeera.com/programmes/peopleandpower/2018/09/peacekillers-180913060801441.html>

(v) *Avocat international, Tribunal militaire, Yaoundé, Cameroun*

Avocat représentant à titre bénévole le défenseur des droits de l'homme et ancien officier des droits de l'homme des Nations Unies et juriste de la Chambre de première instance du TSSL, Felix Agbor-Bala Nkongho. Felix Bala était accusé de divers crimes passibles de la peine capitale en raison de son activité de défense des victimes de violations des droits de l'homme au Cameroun. Travaillant en collaboration avec l'ancien procureur adjoint du TPIR, feu Bernard Muna, Karim a réussi à obtenir des droits d'audience et à faire plusieurs dépositions orales devant le tribunal militaire de Yaoundé. Ces démarches ont contribué à la libération de Bala et à l'abandon des charges capitales retenues contre lui par le président du Cameroun (2017).

3. Expérience dans la défense d'un dossier devant un tribunal et dans la conduite d'enquêtes

(i) Chambres spéciales pour les crimes graves établies par les Nations Unies, Timor oriental, conseiller principal

En 2001, Karim a été chargé de la défense de Cancio Lopes de Carvalho, commandant de la milice Mahidi, devant les Chambres spéciales pour les crimes graves au Timor oriental.

(ii) TPIY, conseil et conseil principal

En 2003, Karim a été nommé avocat de la défense dans l'affaire *Le Procureur contre Limaj*, la première affaire visant l'UCK portée devant le TPIY (Limaj a été acquitté de tous les chefs d'accusation en novembre 2005, le Procureur a été débouté en appel). Karim a été désigné par le Greffier du TPIY comme conseil indépendant de l'ancien chef des forces armées de Bosnie dans l'affaire *Le Procureur contre Sefer Halilovic*. (L'accusé a été autorisé à interjeter appel devant le président du TPIY). Karim est également intervenu en qualité de conseil de la défense lors du procès *Le Procureur contre Prlic et autres* (dans lequel il représentait l'accusé Bruno Stojic, un Croate de Bosnie). En mai 2008, il a également été chargé de représenter le ministre de la Culture du Kosovo (affaire *Procureur contre Haraqija*) accusé d'outrage criminel devant le TPIY. (L'intéressé a été acquitté de tous les chefs d'accusation en appel). Karim a aussi défendu l'ancienne porte-parole du TPIY, Florence Hartmann, dans une affaire d'atteinte à l'autorité du tribunal. Il a également représenté l'ancien chef d'état-major général de Serbie dans l'affaire *Le Procureur contre Momlilo Perisic*.

(iii) Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL), conseil et conseil principal

Conseil de la défense dans l'affaire *Procureur contre Alex Brima* devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Entre avril 2006 et juin 2007, Karim a aussi été le conseil principal de la défense dans l'affaire *Le Procureur contre Charles Ghankay Taylor* (ancien président du Libéria) devant le TSSL. Il a mené des enquêtes en Sierra Leone et au Libéria, alors qu'une partie de l'équipe était également basée à La Haye.

(iv) Cour pénale internationale (CPI), conseil principal

En novembre 2008, Karim Khan a été nommé co-conseil principal dans l'une des premières affaires portées devant la Cour pénale internationale, *Le Procureur contre Jean Pierre Bemba Gombo* (ancien vice-président de la République démocratique du Congo) pour des crimes prétendument commis en République centrafricaine. (La Chambre préliminaire a confirmé les charges retenues en vertu de l'article 25 du Statut de Rome au lieu de celles fondées sur l'article 28 de cet instrument).

Entre 2008 et 2010, l'avocat principal a représenté le chef des rebelles du Darfour, Bahar Idriss Abu Garda, le premier suspect à se livrer volontairement à la Cour, lequel a été acquitté dès le stade de la confirmation des charges (une première pour la CPI). À l'issue d'une audience de confirmation contestée, **aucune des accusations n'a été retenue** par la Chambre préliminaire et la demande d'autorisation d'appel du Procureur a été rejetée.

En mars 2010, Karim a travaillé sur une affaire concernant deux autres chefs rebelles du Darfour, Abdullah Banda et Saleh Jerbo. Il a collaboré avec le BdP, le Greffe et d'autres organes pour assurer la comparution volontaire de ces deux suspects devant la Cour en juin 2010. Il s'agit de la première affaire devant la CPI dont la confirmation n'a pas été contestée par la défense et qui a fait l'objet d'une procédure accélérée jusqu'au stade du procès.

En janvier 2011, Karim a été chargé, en sa qualité de conseil principal, de représenter l'ambassadeur Francis Muthaura, secrétaire du Cabinet et chef de la fonction publique du Kenya. Après des investigations actives au Kenya et un long procès, **toutes les accusations ont été retirées** par le Procureur en mars 2013, avant le début du procès. C'est la première fois que le procureur de la CPI abandonne des charges dans une affaire ayant fait l'objet d'une confirmation.

Chargé de mission en qualité de conseil principal de William Ruto, vice-président du Kenya. Karim a mené des enquêtes complètes et approfondies dans ce pays afin d'obtenir des preuves médico-légales, de mener des analyses de traçage d'appels téléphoniques passés sur des réseaux cellulaires et de procéder à des enquêtes documentaires, ainsi que de recueillir des témoignages. Cette affaire s'est terminée en 2016 lorsque les conseils ont obtenu l'acquittement **sans avoir à présenter de défense**.

De 2016 à juin 2018, Karim a été nommé conseiller principal de Saif Al-Islam Kadhafi en ce qui concerne uniquement la question d'une contestation de la recevabilité de la compétence de la CPI fondée sur une assertion de double incrimination contraire au principe de *ne bis in idem*.

(v) Tribunal spécial pour le Liban (TSL), conseil principal

Conseil principal de la défense d'*Al Jadeed TV* et de Mme Karma Khayat en relation avec les accusations d'outrage au Tribunal spécial pour le Liban (TSL). Karim a mené des enquêtes actives au Liban. Cette affaire est la première dans laquelle une personne morale est accusée devant un tribunal pénal international ou un tribunal hybride. La société *Al-Jadeed* et Mme Khayat ont été acquittées de tous les chefs d'accusation en 2016. Les appels interjetés par le procureur ont été rejetés.

(vi) Affaire pénale libyenne, conseil international principal

Conseil international jusqu'en juillet 2018 pour la représentation de l'ancien Premier ministre libyen, Baghdadi Al-Mahmoudi, lequel avait été accusé devant les tribunaux libyens jusqu'à ce que la libération de l'intéressé soit ordonnée en 2019.

(vii) EULEX Kosovo, conseil international principal

Entre 2010 et 2012, conseil principal de Fatmir Limaj (ancien vice-premier ministre du Kosovo) en relation avec des accusations de crimes de guerre — prétendument commis au Kosovo — portées en 1999 devant le système judiciaire (hybride) d'EULEX au Kosovo. Karim a dirigé les enquêtes, effectué des visites sur le terrain et donné des instructions aux experts. À l'issue de ce procès, Fatmir Limaj a été acquitté le 2 avril 2012 de tous les chefs d'accusation. La Cour suprême du Kosovo a ordonné un nouveau procès devant une nouvelle chambre de première instance et Karim est également intervenu en qualité de conseil principal dans cette affaire qui s'est à nouveau terminée par un acquittement complet sur tous les chefs d'accusation. Karim a aussi été le conseil principal de Limaj en l'affaire de corruption EULEX dans laquelle son client a été acquitté de tous les chefs d'accusation.

4. Autres activités internationales

Président de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale (ABCPI) (2017-2018)

Il est à noter que pendant sa présidence de l'ABCPI, Karim a participé aux débats simulés de GQUAL et signé le plan d'action GQUAL au nom de l'association. Le groupe de travail sur le harcèlement a également été créé. Des points focaux régionaux et nationaux ont été désignés, tant au niveau des États que des parties non étatiques. Karim a pris la peine de visiter à ses propres frais plusieurs pays sous-représentés comme Singapour, Fidji et Timor-Leste afin de mieux faire connaître le travail de la CPI et de l'ABCPI.

Membre du comité juridique et conseiller juridique du secrétaire général, Asian Hockey Federation (AHF)

Entre 2010 et 2014 a été membre du comité juridique et conseiller juridique de la Fédération asiatique de hockey, une entité continentale relevant de la FIH.

Conseil et avocat, Cour internationale de Justice

Jusqu'en juin 2018, Karim a fait partie d'une équipe — aux côtés des professeurs Payam Akhavan, Vaughan Lowe QC, Mathias Forteau, Alan Boyle et Philipa Boyle — défendant le Kenya dans l'affaire *Délimitation maritime dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya)*. À ce titre, il a participé à la procédure orale tenue dans le Palais de la Paix.

5. Conférences et événements publics

Karim a donné de multiples conférences sur le thème du droit pénal international dans le monde entier, notamment dans les universités de Tsinghua (Chine), Florence, Sarajevo, Utrecht, Stanford, Northwestern, King's College (Londres) et Oxford, à l'Académie militaire de Sandhurst, au Joint Service Command and Staff College (Royaume-Uni, 2001-2010), au Centre de formation de la police nationale de Bramshill, à Phnom Penh, Cambodge (atelier pour les juges des CETC) et à Beyrouth. Il est également intervenu en qualité de représentant du Liban devant la conférence des chefs de barreaux organisée par l'International Bar Association ou IBA (2012) et à l'événement organisé par la même IBA pour le dixième

anniversaire de la CPI au Palais de la Paix. Il a aussi pris la parole devant la conférence du 20^e anniversaire du TPIR à Arusha (2014), la conférence annuelle de l'IBA à Tokyo (2014), le « Sommet mondial des droits de l'homme » à Tokyo (2015) et à la conférence annuelle de l'IBA sur le droit pénal international, La Haye (2015 et 2016). Karim a aussi fait une présentation en dans le cadre de la conférence annuelle de la WSD Handa, a prononcé une conférence intitulée « Islam and Human Rights » devant le Stanford Centre for Justice and Human Rights, Stanford University, Californie. Il est aussi intervenu dans le cadre de la Conférence commémorative Franz-Hermann Bruner sur « L'intégrité dans les enquêtes » lors de la 19^e conférence pour les enquêteurs internationaux (CII), Songo, Corée du Sud (2018). Il a prononcé en 2018 un discours-programme intitulé « Islam and Human Rights » devant la conférence de paix de la PAAMA (à Londres). Il a participé à la deuxième conférence de paix de l'AMA, sur le thème « Islamic law, Justice and Human Rights » à Banjul, Gambie, en 2019.

Formateur et conférencier à l'Académie judiciaire des Philippines (PHILJA) à laquelle ont participé le président et les juges de la Cour suprême de ce pays (19-23 janvier 2016 et novembre 2016). Formateur et directeur du cours intitulé « Best Practices in Human Rights Investigations », Commission des droits de l'homme des Philippines, Manille, 21-23 février 2018. Karim a également participé à une session de formation de la Cour constitutionnelle d'Indonésie (Jakarta, 26-27 février 2018) sur le droit pénal international, les enquêtes et les preuves. Il a organisé une formation, au profit des commissaires de la Commission indonésienne des droits de l'homme, sur les meilleures pratiques en matière de collecte de preuves et d'interrogatoire des victimes et des témoins de violations flagrantes des droits de l'homme. De 2016 à 2018, il a été nommé formateur en droit pénal international, poursuites et enquêtes par le procureur général du Timor-Leste (Timor oriental), M. Jose Xiemenes. Karim a aussi dirigé des sessions de formation destinées aux juges, aux procureurs et aux officiers supérieurs de la police à Dili

6. Nominations et distinctions

Criminal Lawyer of the Year 2017 (Royaume-Uni) ; Society of Asian Lawyers (SAL) ; professeur invité, droit international et droits de l'homme, Fourah Bay College, Université de Sierra Leone ; chercheur principal, King's College, Londres (1999-2002) ; conférencier honoraire, École de droit, Université d'Utrecht (2010-2011 et 2012-2013) ; ancien directeur de la Peace and Justice Initiative ; membre du groupe de travail de l'ABC sur la Loi de 2001 relative à la CPI ; membre du Foreign & Commonwealth Office, Pro Bono Human Rights Panel ; membre du panel des Prosecution Advocates de l'Attorney General (2001-2004). Karim a en outre obtenu la bourse de la Fondation John D & Catherine MacArthur sur la paix et la sécurité internationales en 1999 et la bourse Alexander Maxwell Law Scholarship Trust en 2001. En 2008, il a été élu membre à titre individuel de l'International Legal Assistance Consortium (ILAC). Il a également été membre du conseil de discipline de l'Association des avocats de la défense du TPIY (ADC) de 2007 à 2010). Il a présidé le Comité Amicus, (ADC) et siégé au conseil de discipline du TPIY (aux côtés de magistrats de cette juridiction) de 2009 à 2013. En 2010, Karim a également été élu membre de la Commission disciplinaire d'appel de la CPI (où il a siégé aux côtés de magistrats de cette juridiction entre 2012 et 2015)

7. Liste partielle d'articles écrits ou coécrits par Karim Khan

Auteur collaborateur : "Integrity & independence in the delivery of accountability" in CILRAP & Nuremberg Principles Academy publication "On integrity in international criminal justice". Eds. Professors Bergsmo & Diettrich, TOAEP (à paraître bientôt);

- **Coauteur :** Archbold International Criminal Courts (Sweet & Maxwell, 1st ed 2003; 2nd ed 2005, 3rd ed 2009 4th edition (2013) 5th edition (2018);
- **Coéditeur et auteur collaborateur :** Principles of Evidence in International Criminal Law, (Oxford University Press) (2010)
- **Collaborateur :** Human Rights Practice (Sweet & Maxwell. 2002 to 2016);
- **Auteur collaborateur :** Commentary to the Rome Statute on the ICC (Baden- Baden) 2000; 2nd ed 2008; 3rd edition (2016)

- **Coéditeur** : International Criminal Law Reports (ICLR) (Cameron May) (2006 to 2014);
- **Coauteur** : An unbreakable thread? The presumption of innocence in international law in “Promoting Accountability under international law for gross human rights violations in Africa, Essays in honour of Prosecutor Hassan Jallow”, (Brill I Nijhoff, 2015)
- **Coauteur** : “Sitting on Evidence? Systemic Failings in the ICC disclosure regime – time for reform” in Law and Practice of the International Criminal Court, (OUP, 2015)
- **Coauteur** : Defensive Practices: Representing Clients Before the International Criminal Court, 76 Law and Contemporary Problems 191-233 (2014);
- **Coauteur** : The Presumption of Innocence at International and Hybrid Criminal Tribunals and Courts, Sri Lankan Law College Journal (2014);
- **Auteur** : Oxford Transitional Justice Research — Working Papers Series, article consacré à la participation des victimes devant les CETC (2010)

4. LO VOI, Francesco (Italie)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente d'Italie auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la résolution ICC-ASP/1/Res.2, modifiée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6, intitulée « Modalités des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et des procureurs adjoints de la Cour pénale internationale », adoptée par l'Assemblée des États Parties le 10 septembre 2004, a l'honneur de présenter la candidature de M. Francesco Lo Voi, de nationalité italienne, au poste de Procureur de la Cour pénale internationale, dont l'élection se tiendra à New York, le 12 février 2021, au cours de la deuxième reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties.

En soumettant la présente candidature, l'Italie a suivi les exigences définies au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. Francesco Lo Voi jouit des plus hautes qualités morales et est particulièrement attaché à l'indépendance de la fonction de procureur, qui est un élément central aussi bien dans le système judiciaire italien que du Statut de Rome. Au cours des trois décennies que compte son parcours professionnel, dont 25 années passées à exercer des fonctions dans le domaine des poursuites, M. Lo Voi a toujours fait preuve de la plus haute intégrité et d'un dévouement sans faille, en se consacrant pleinement à la protection des droits des victimes, notamment des plus vulnérables d'entre elles.

M. Francesco Lo Voi a démontré ses grandes qualités professionnelles en tant que procureur. Il a exercé ces fonctions pendant près de 30 ans, dont les dix dernières ont consisté à diriger et gérer un grand bureau de procureur, actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et un personnel administratif de plus de 350 fonctionnaires. Ses qualités de dirigeant et sa vaste expérience dans la conduite fructueuse de nombreuses enquêtes, dans les domaines du crime organisé international, du blanchiment d'argent et du trafic d'êtres humains, constituent des atouts extrêmement bénéfiques pour le poste de Procureur de la Cour pénale internationale. Sa capacité à exercer de façon efficace dans un environnement international est démontrée par les résultats significatifs enregistrés dans sa lutte contre la criminalité internationale, notamment en tant que représentant national auprès d'Eurojust entre 2010 et 2014.

La vaste expérience de M. Lo Voi en matière de poursuites répond pleinement aux exigences visées au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome. À l'exception d'une courte période entre 2002 et 2006, au cours de laquelle il a été affecté au Conseil supérieur de la magistrature italien, M. Lo Voi a exercé sans discontinuer, depuis 1990, la fonction de procureur, en dirigeant des enquêtes complexes et en procédant à l'arrestation et la condamnation de centaines de criminels, notamment des membres très en vue d'organisations criminelles.

M. Francesco Lo Voi parle couramment anglais et a une bonne connaissance du français. Son curriculum vitae détaillé est joint à la présente note verbale.

La Mission permanente d'Italie auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale les assurances de sa très haute considération.

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément à la résolution ICC-ASP/R/Res.2, telle qu'amendée par la résolution ICC-ASP/3/Res.6, et au paragraphe 3 de l'article 42 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

C'est un honneur pour l'Italie de présenter la candidature de M. Francesco Lo Voi au poste de Procureur de la Cour pénale internationale.

M. Francesco Lo Voi est une personne d'une haute moralité et particulièrement engagée pour l'indépendance de la fonction de procureur, qui est la pierre angulaire du système judiciaire italien et du Statut de Rome. Au cours de ses plus de 30 années d'activité professionnelle, dont plus de 25 ont été consacrées à l'exercice de la fonction de procureur, M. Lo Voi a toujours accompli sa mission avec la plus stricte intégrité et une grande détermination, montrant un engagement très fort en faveur de la protection des droits des victimes et des plus vulnérables.

M. Francesco Lo Voi a démontré qu'il était un procureur hautement compétent. Il a exercé cette fonction pendant presque trois décennies et, au cours des dix dernières années, il a dirigé et administré un important Parquet, actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et une équipe administrative comptant plus de 350 personnes. Son caractère de chef de file et sa longue expérience de la conduite d'enquêtes efficaces – notamment dans des affaires internationales de crime organisé, de blanchiment de capitaux et de traite des êtres humains – seraient de grands atouts pour le poste de Procureur de la CPI. Sa capacité de travailler efficacement dans des contextes internationaux est démontrée par les résultats concluants obtenus dans la gestion des crimes internationaux, notamment lorsqu'il était membre national d'Eurojust entre 2010 et 2014.

La vaste expérience de M. Lo Voi en matière de poursuites répond parfaitement aux exigences énoncées au paragraphe 3 de l'Article 42 du Statut de Rome. À l'exception d'une courte période entre 2002 et 2006, lorsque de laquelle il a occupé un poste au sein du Conseil supérieur de la Magistrature italien, M. Lo Voi a exercé de manière ininterrompue la fonction de procureur depuis 1990, menant des enquêtes complexes et obtenant l'arrestation et la condamnation de centaines d'auteurs de crimes, parmi lesquels des membres d'organisations criminelles très recherchés.

M. Francesco Lo Voi parle couramment l'anglais et possède une bonne connaissance du français.

Curriculum vitae

Francesco Lo Voi, né le 5 novembre 1957 à Palerme (Italie)

J'ai obtenu mon diplôme de droit à l'Université de Palerme, avec mention très bien, en juillet 1979.

Je suis entré dans la magistrature en 1981 ; après la période de formation, j'ai commencé ma carrière en tant que juge dans un tribunal correctionnel en Sardaigne, poste que j'ai occupé pendant deux ans, en traitant d'affaires civiles et pénales (à l'époque, j'exerçais également les fonctions de procureur chargé de l'enquête) ; par la suite (1984-1987) j'ai été juge au tribunal de Caltanissetta (Sicile, Italie), traitant d'affaires civiles et pénales, mais aussi présidant pendant une année une section spéciale du tribunal chargée de la saisie des biens acquis de façon illicite. J'ai ensuite été juge au tribunal de Palerme, où j'ai traité d'affaires pénales.

Je suis **membre à part entière du ministère public depuis juillet 1990**, à différents postes (au total, **plus de 25 ans**, sans tenir compte de mes fonctions au sein du Conseil supérieur de la magistrature) :

- **Procureur au Bureau du Procureur de Palerme de juillet 1990 à avril 1997.** Au cours de cette période, j'ai traité des affaires complexes concernant principalement le crime organisé et les organisations mafieuses — « *Cosa Nostra* » — impliquant des dizaines de suspects. J'ai également représenté le ministère public dans de nombreux procès, où les tribunaux ont fait droit à la plupart de mes demandes. J'ai obtenu plusieurs dizaines de condamnations à une peine d'emprisonnement à perpétuité et d'autres condamnations extrêmement lourdes, avec des peines de 20 à 30 ans de détention pour « participation à une association de malfaiteurs », meurtres, trafic de drogue, blanchiment d'argent, etc. J'ai également été chargé de diriger certaines sections du parquet de Palerme, notamment la section chargée de l'application des peines et celle des enquêtes visant à identifier les avoirs

illicites des membres des organisations de crime organisé, aux fins de leur saisie. J'étais également chargé de rechercher certains membres en fuite de la « *Cosa Nostra* », certains d'entre eux occupant des postes les plus élevés dans ladite organisation criminelle : tous ceux sur lesquels j'étais chargé d'enquêter ont été retrouvés et arrêtés par la police, conformément à mes ordres et à mon travail de coordination.

- **Procureur au Bureau du Procureur général de Palerme de 1997 à 2007** (voir ci-dessous pour la période 2002-2006, au cours de laquelle j'étais membre du Conseil supérieur de la magistrature). Au nom du Bureau, j'ai représenté le ministère public près la Cour d'appel de Palerme dans des centaines de procès, ce qui m'a permis de renforcer mon expérience des audiences, principalement dans des affaires pénales complexes relatives au crime organisé. J'ai été chargé de nombreux aspects organisationnels du Bureau, personnellement mandaté par le Procureur général, qui m'a également nommé Secrétaire général dudit Bureau. Toujours dans le cadre de cette activité, j'ai obtenu un grand nombre de condamnations à l'encontre des personnes reconnues responsables d'infractions très graves.

- **Membre du Conseil supérieur de la magistrature italien de juillet 2002 à juillet 2006.** Le Conseil supérieur de la magistrature est un organe constitutionnel indépendant, présidé par le Président de la République, qui est chargé de toutes les décisions concernant le recrutement, la carrière, la nomination à des postes de direction et l'examen de tous les aspects disciplinaires concernant l'ensemble des magistrats italiens, aussi bien pour les juges que les procureurs. L'examen préliminaire de chaque dossier est réalisé par l'un des dix Comités, et la décision finale est prise en séance plénière, composée de tous les membres (27). J'ai également siégé en tant que président ou vice-président de certains desdits comités, en réorganisant les travaux et en réduisant le nombre de dossiers en souffrance. J'ai également dirigé le bureau d'études du Conseil (pendant près de deux ans), qui est compétent pour émettre des avis juridiques destinés aux Comités, à l'équipe de la présidence et aux membres de la séance plénière et rédiger des documents et des opinions aux fins d'utilisation, en cas de litige, auprès des tribunaux administratifs. Dans la mesure où le Conseil supérieur de la magistrature est chargé d'approuver certains aspects organisationnels des différents secteurs judiciaires, j'ai eu l'occasion de renforcer mon expérience en matière d'organisation et de gestion des services, notamment en matière de gestion des ressources humaines.

J'ai également pris une part active à la mise en place du Réseau européen des conseils de justice, en participant aux réunions préparatoires (et, par la suite, aux réunions officielles) tout en contribuant directement à la création de son site Internet. Au terme de mon mandat de quatre ans au sein du Conseil, j'ai réintégré le Bureau du Procureur général de Palerme, jusqu'en octobre 2019, comme indiqué plus haut.

- **Procureur au Bureau du Procureur général près la Cour suprême à Rome d'octobre 2007 à décembre 2009.** La Cour suprême italienne n'examine les affaires civiles et pénales que sur leurs « aspects juridiques », c'est-à-dire sur le fond et l'application correcte du droit dans les décisions rendues par les cours d'appel sur l'ensemble du territoire national. J'ai représenté le ministère public devant différentes chambres de la Cour suprême, notamment dans des affaires civiles, pénales et relatives au « droit du travail ». Mon action a été très appréciée par le Conseil de direction de la Cour suprême qui l'a indiquée dans son rapport final publié après la fin de mes fonctions.

- **Représentant national de l'Italie à Eurojust de janvier 2010 à décembre 2014,** nommé par le Ministre italien de la justice avec l'opinion favorable du Conseil supérieur de la magistrature. La mission particulière d'Eurojust m'a conduit à assister les autorités judiciaires nationales et européennes dans les procédures de coopération et d'assistance, ainsi qu'à faciliter la coordination des enquêtes transnationales. Au cours de mon mandat, le bureau italien d'Eurojust a traité de nombreux dossiers et je me suis personnellement engagé, avec mes assistants, à fournir la meilleure assistance possible pour obtenir des résultats fructueux en matière de coopération ou de coordination, grâce aussi aux « centres de coordination » *ad hoc*, aux relations avec Europol et les forces nationales de police, aux réunions de coordination entre les autorités judiciaires et de police de tous les États membres de l'Union européenne et, dans plusieurs cas, également avec des pays tiers.

J'ai eu l'occasion de traiter d'affaires de criminalité transnationale dans le domaine du crime organisé, du blanchiment d'argent, de la pornographie infantile, du trafic de

drogues, des fraudes de type carrousel, de mandats d'arrêt européens, de crimes économiques et financiers, du trafic et de la contrebande d'êtres humains et de marchandises.

J'ai fait partie de certaines des équipes d'Eurojust, notamment de celle des relations extérieures chargée des relations avec les pays tiers et celle des relations avec le Réseau judiciaire européen et les magistrats de liaison. J'ai présidé l'équipe chargée de la criminalité économique et financière, qui, à l'époque, était l'équipe la plus étoffée et ayant une large compétence dans le domaine susmentionné.

Toute cette activité m'a permis d'approfondir ma connaissance des institutions européennes et internationales, grâce à plusieurs missions de travail réalisées dans des pays européens et non européens.

En outre, j'ai ainsi eu la possibilité de vivre et de travailler dans un environnement multiculturel, d'être confronté à différentes cultures, traditions historiques et juridiques et d'essayer toujours de trouver des solutions satisfaisantes et un bon équilibre entre les différentes positions.

Au cours de ma permanence à Eurojust, j'ai été sollicité pour prononcer des discours — sur des questions relatives à la coopération judiciaire internationale et aux différentes formes de crimes graves touchant de nombreux États dans le monde — auprès d'institutions de formation, de fondations, de commissions du Parlement européen ; j'ai également prononcé une allocution lors d'une conférence mondiale organisée en Australie et consacrée au trafic d'êtres humains et à l'exploitation des enfants, notamment aux abus sexuels. J'ai également été nommé comme point focal pour la protection de l'enfance à Eurojust, ce qui m'a permis de renforcer mon expérience dans le domaine de la protection des victimes particulièrement vulnérables et des moyens d'enquête pour lutter contre l'exploitation des mineurs.

• **Procureur en chef de district à Palerme depuis décembre 2010**, sur nomination du Conseil supérieur de la magistrature italien.

Le Bureau du Procureur que je dirige est actuellement composé de sept (7) procureurs adjoints, soixante-et-un (61) procureurs, un directeur administratif et un personnel administratif comptant plus de 350 fonctionnaires.

En tant que Procureur en chef du district, je supervise (et je mène personnellement parfois) des enquêtes à grande échelle contre de nombreuses formes de crime organisé, notamment des crimes liés à la mafia, à caractère financier, au trafic d'êtres humains, au blanchiment d'argent, au trafic international de drogues, etc... Je suis chargé de poursuivre les crimes relevant de la compétence de mon Bureau, de contrôler et de diriger les activités des procureurs, conformément au droit, à la législation et au règlement intérieur du Bureau (notamment d'établir des priorités).

Je dirige actuellement une structure complexe (Bureau du Procureur de Palerme) ce qui a renforcé mes capacités d'encadrement. Le Bureau est divisé en quatre sections, correspondant au choix que j'ai fait après avoir consulté l'ensemble des procureurs qui y exercent. L'une des sections, mise en place quelques semaines après ma prise de fonctions, est compétente pour les enquêtes concernant les crimes commis contre des « victimes vulnérables » ; un autre groupe de travail a été créé pour lutter contre le trafic et la contrebande d'êtres humains, qui est un phénomène particulièrement important sur notre territoire, en raison de la position géographique de la Sicile dans la zone méditerranéenne, à proximité des pays d'Afrique du Nord. À cet égard également, une attention particulière a été accordée aux droits des victimes de ces crimes, en leur assurant toutes les formes de protection prévues par les lois italiennes. Plusieurs condamnations ont été prononcées à l'encontre de nombreux responsables, y compris des peines d'emprisonnement à perpétuité et d'autres peines sévères.

Je dirige personnellement l'unité antimafia qui s'occupe de tous les crimes commis par les associations de type mafieux et les membres de *Cosa Nostra* (comme les meurtres, les extorsions, le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, etc.). Au cours de plusieurs enquêtes, une attention particulière (et le cas échéant, une protection individuelle) a été accordée aux victimes, en encourageant et en s'appuyant sur les associations issues de la société civile et les organisations luttant contre l'extorsion, qui aident de nombreuses victimes d'extorsion à coopérer avec la justice.

Un certain nombre d'enquêtes transnationales ont été conduites ou sont encore en cours — beaucoup d'entre elles sous ma direction — en utilisant tous les instruments juridiques internationaux disponibles (traités, conventions, décisions, accords bilatéraux ou multilatéraux). Le Bureau que je dirige fait aussi partie d'une « **équipe conjointe chargée des enquêtes** » **qui inclut le Bureau du Procureur de la CPI.**

Dans sa récente déclaration au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en application de la résolution 1970 (2011), **le Procureur de la CPI a spécifiquement mentionné une enquête conduite par le Bureau du Procureur de Palerme** qui a enregistré de récents développements. Il s'agit de condamnations pour actes de torture, après une enquête menée — et des arrestations obtenues — par le Bureau que je dirige (bien que le procès ait eu lieu à Messine, en raison de questions de procédure liées au lieu où l'arrestation s'est produite). Dans le rapport correspondant à la déclaration du Procureur figure au paragraphe 27 :

« [L]e Bureau se réjouit de la récente tournure des événements à cet égard, à l'instar de la condamnation de trois individus à 20 ans d'emprisonnement par le tribunal de Messine en Italie pour des crimes commis contre des migrants à Zawiyah. »

Il semble particulièrement important de souligner cette déclaration du Procureur de la CPI, dans la mesure où elle montre le lien étroit qui existe entre certaines enquêtes menées à l'échelle nationale — dont celle mentionnée plus haut qui a été conduite par le Bureau que je dirige — et les crimes contre l'humanité pour lesquels la CPI a été créée. En outre, elle montre aussi, si la lecture et l'interprétation en sont correctement faites, que la coopération avec les juridictions nationales, par le truchement d'instruments visant à la coopération judiciaire internationale, peut s'avérer d'un grand soutien pour l'activité du Bureau du Procureur et pour la réalisation des objectifs de la « mission » de la CPI.

Tout au long de ma carrière, j'ai eu largement recours à des techniques d'enquête spéciales, ainsi qu'à des instruments électroniques, y compris au sein du Bureau que je dirige.

Au cours des six dernières années à peu de choses près, j'ai dû répondre à de nombreuses questions organisationnelles, en collaboration avec le directeur administratif, qui ont nécessité de faire des choix stratégiques en matière d'allocation des ressources et d'assignation des affaires. Les décisions les plus importantes ont été prises après un examen approfondi, avec la constitution préalable de « groupes d'étude » (composés de procureurs et de membres du personnel). Cela a abouti à des directives et des programmes organisationnels annuels ou pluriannuels adoptés par consensus par l'ensemble des procureurs du Bureau.

J'ai publié des dizaines de directives adressées à la fois aux procureurs et aux forces de police judiciaire, visant à améliorer l'efficacité et l'efficacités des activités d'enquête et de poursuite, ce qui a entraîné un taux élevé de condamnations par les juges compétents et une réduction significative des affaires en souffrance, tout en accordant une attention particulière à la gestion des ressources financières.

En outre, j'ai participé activement — comme je l'avais déjà fait au cours de la période 1990-1997 (voir plus haut) aux activités internationales relatives à l'exécution des commissions rogatoires ; pour ne citer que les plus importantes, des résultats très satisfaisants ont été obtenus dans le cadre de missions de travail aux États-Unis, au Canada, en France, en Allemagne, et plus récemment, en Thaïlande et en Andorre.

Le Conseil supérieur de la magistrature italien, ainsi que le Ministère de la justice italien, ont reconnu mes capacités de direction et d'encadrement s'agissant plus particulièrement de mes fonctions à la tête du Bureau du Procureur de Palerme. Mon mandat a en effet été renouvelé pour quatre ans, après une évaluation positive réalisée par le Conseil judiciaire de district.

Il convient notamment de souligner les efforts que j'ai déployés sur le plan organisationnel en raison de la pandémie de COVID-19. La nécessité de réduire le risque d'infection a exigé d'adopter de nouvelles directives, suite aux nombreux décrets promulgués par les autorités locales et nationales, obligeant (souvent chaque jour) à la mise en œuvre de nouvelles approches organisationnelles pour mener à bien les travaux du Bureau, conformément également aux autres autorités judiciaires du district et du Barreau qui représente les avocats de la défense. Nous avons ainsi amélioré notre utilisation des nouvelles technologies, informatisé de nombreuses activités d'enquête et de poursuite, réaffecté nos

ressources humaines et les affaires en fonction de l'urgence pandémique et de la disponibilité des locaux.

Pour résumer, il a été nécessaire de mener à bien un travail d'encadrement complexe compte tenu de la taille du Bureau que je dirige actuellement, comme indiqué plus haut.

Par conséquent, après près de 40 ans de carrière, je jouis de la plus haute qualification pour être nommé aux plus hautes fonctions aussi bien dans le domaine des poursuites que dans la branche judiciaire : j'ai ainsi été nommé par le Conseil supérieur de la magistrature en 2014, Procureur en chef de district à Palerme, l'un des plus grands bureaux du procureur d'Italie.

S'agissant de mes compétences linguistiques, je maîtrise parfaitement l'italien (C2) et l'anglais (C2), j'ai une bonne connaissance du français (B1, notamment en ce qui concerne les documents juridiques) et des connaissances élémentaires en espagnol (A1, mais je peux malgré tout lire et comprendre les documents juridiques).

Depuis les années 90, au siècle dernier, j'ai joué pendant de nombreuses années un rôle important dans le domaine de la coopération judiciaire internationale : formateur des juges, procureurs et officiers de police dans le cadre de plusieurs programmes de formation de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe ; membre des équipes d'évaluation des anciens pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, de la mission d'évaluation au Liechtenstein pour le Groupe d'action financière (GAFI-FATF) et de la mission d'experts mandatés par les Nations Unies au Guatemala pour vérifier si les conditions juridiques et politiques étaient réunies pour la mise en place d'un Bureau spécial du Procureur visant à lutter contre les crimes commis par les groupes paramilitaires ; point pour le Réseau judiciaire européen depuis sa création et représentant national auprès d'Eurojust pendant cinq années (voir plus haut).

J'ai été récemment sollicité (juin 2019) pour participer à un « débat de haut niveau » dans les locaux des Nations Unies à New York, au cours duquel j'ai prononcé un discours sur le « Rôle des groupes régionaux dans la lutte contre le crime organisé ».

Compte tenu de mes fonctions à la tête du Bureau du Procureur de Palerme, au sein du bureau italien d'Eurojust, de ma contribution au Conseil supérieur de la magistrature où j'ai présidé certains de ses Comités, j'ai joué un rôle d'encadrement de haut niveau (poste de direction) pendant de nombreuses années.

J'ai déjà travaillé à l'élaboration de nouveaux règlements intérieurs, que ce soit au Conseil supérieur de la magistrature italien, au Bureau du Procureur de Palerme ou à Eurojust. J'ai, par ailleurs, déjà eu l'occasion de travailler dans un environnement multiculturel ; en conséquence, la possibilité de travailler à nouveau en étroite collaboration avec des institutions et des agences internationales serait l'occasion de retrouver un environnement qui m'est déjà familier. Il sera essentiel de mettre en place une coopération étroite avec toutes les parties prenantes. Parallèlement, les systèmes et les traditions juridiques de chaque pays doivent être minutieusement examinés, l'objectif étant d'obtenir les meilleurs résultats possibles en matières d'enquêtes et de poursuites.

En Italie, l'indépendance totale des procureurs est de notoriété publique et érigée en modèle. Le Bureau du Procureur offre cette même garantie d'indépendance, non seulement par les dispositions du Statut de Rome, mais aussi par le fait que le mandat du Procureur n'est pas renouvelable. À ce propos, étant âgé de 63 ans, je serai en mesure de m'acquitter de mes fonctions pendant toute la durée du mandat qui est de neuf ans.